MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 7 juin 2000, à 20 h 30

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence**:** *MM. Philippe Cottier, Roger Deneys, Gérard Deshusses, Mme Catherine Hämmerli-Lang, MM. Sami Kanaan, Daniel Künzi, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Lyon* et *Mark Muller.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade,* maire, *M. Manuel Tornare,* vice-président, *MM. André Hediger, Christian Ferrazino* et *Pierre Muller,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 25 mai 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 juin et mercredi 7 juin 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion de M[mes] Alice Ecuvillon et Alexandra Rys: «Télévision de proximité et malentendants» (M-63)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– l'importance que prend, au fil du temps, la retransmission des séances du Conseil municipal;
– l'intérêt d'un nombre croissant de citoyens pour la retransmission des séances du Conseil municipal par TV Léman bleu;
– qu'il est important de ne pas laisser une partie, non négligeable, de la population sur le bord du chemin,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre langue avec la direction de TV Léman bleu afin d'envisager la traduction simultanée pour malentendants des débats du Conseil municipal.

M[me] Alice Ecuvillon (DC). Je regrette que le Conseil administratif ne soit pas présent pour la présentation de cette motion, mais cela ne m'empêchera pas de la développer. Il y a environ dix-huit mois, j'en développais une (N° 364) concernant l'installation de boucles magnétiques pour malentendants dans diverses salles appartenant à notre municipalité, notamment des salles de spectacle. J'ai lu récemment dans le *VG Magazine* que certaines boucles magnétiques avaient déjà été installées, alors que le rapport de la commission chargée d'étudier cette

[1] «Mémorial 157[e] année»: Annoncée, 3381.

motion n'a pas encore été déposé et traité dans cette enceinte. Je voulais donc remercier le Conseil administratif d'avoir déjà œuvré dans ce sens en installant ce type de dispositif, notamment à l'Alhambra.

Mais j'en reviens à la motion N° 63. En effet, au fil du temps, l'audience de la retransmission des séances du Conseil municipal à TV Léman bleu augmente; en tous les cas, c'est ce que l'on nous dit et ce que l'on constate par le nombre de citoyens et de citoyennes qui nous interpellent, nous autres, conseillers municipaux, à propos de nos débats. Nous considérons qu'il est important de ne pas délaisser une partie non négligeable de la population qui est malentendante, et malentendante profonde; elle doit être prise en considération et associée aux travaux de notre Conseil. Les malentendants profonds, de par leur handicap, sont malheureusement souvent exclus de la vie des citoyens, et il me semble nécessaire pour nous de les considérer comme des citoyens à part entière. En tous les cas, nous nous devons de leur permettre de participer eux aussi à la vie civique de notre ville – pour autant qu'ils le désirent bien sûr. Je parle, donc, des malentendants profonds, qui communiquent par le langage des signes.

Telle est la raison de cette motion, qui invite le Conseil administratif à étudier la question, à évaluer le rapport entre la qualité de vie et le coût de ce dispositif – et non pas le rapport qualité/prix – afin de nous faire une proposition chiffrée s'il y a lieu. S'il est possible d'envisager la traduction simultanée pour malentendants des débats de notre Conseil sur TV Léman bleu, je pense qu'il serait bon d'avoir une proposition chiffrée correspondant à la réalisation de ce projet ou, si cela devait se révéler impossible, que le Conseil administratif nous en donne les raisons. Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter la prise en considération de cette motion et de la renvoyer au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Jean-Charles Rielle (S). En tant que membre du Parti socialiste et naturellement en tant que médecin, je ne peux que m'associer à la proposition faite par notre collègue. Actuellement, de nombreuses chaînes de télévision étrangères disposent de la traduction simultanée pour malentendants, notamment pour les émissions concernant la société; les débats politiques tels que les nôtres en font partie. Il existe maintenant la possibilité, pour les malentendants, de suivre des émissions grâce au langage des signes; je crois que l'on ne peut qu'encourager cela. Il est donc clair que le Parti socialiste soutiendra fortement et fermement cette proposition.

M. Jacques Mino (AdG/SI). A une époque où on lutte de toutes les manières possibles contre l'exclusion sous toutes ses formes, notamment dans nos écoles

pour l'intégration des élèves handicapés, nous devons mettre à la disposition de ces derniers les moyens modernes existants afin qu'ils soient vraiment intégrés dans la vie quotidienne. Nous allons bien évidemment accepter cette motion avec plaisir, mais nous proposons de la renvoyer à la commission de l'informatique pour traitement technique.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts soutiendront cette motion et proposeront, comme M. Mino, de la renvoyer à la commission non pas «de l'informatique» uniquement, mais «de l'informatique et de la communication». A part cela, quand je vois à quel point nos débats sont parfois formels… eh bien, bonne chance pour la traduction en direct.

M. Pierre Maudet (R). Pour sa part, le groupe radical renverra cette motion à la commission de l'informatique en soulignant le fait que nous sommes d'accord sur le fond, sur le principe: c'est une excellente mesure pour lutter contre l'exclusion, à l'instar de ce qui se fait sur certaines chaînes étrangères, comme certains l'ont dit, mais également à la Télévision suisse romande au moyen du Télétexte. Nous pensons donc qu'il sera aisé de trouver les moyens techniques pour parvenir à ce but et nous nous réjouissons de pouvoir permettre également aux malentendants de participer à nos débats, ou en tout cas de les suivre.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral ne veut pas, par son intervention, apporter une note discordante dans le débat sur cette motion portant sur des questions de surdité et d'audition. En effet, nous serons favorables à son renvoi à la commission de l'informatique. Toutefois, nous serons quand même attentifs à ce qui s'y passera, tant quant au coût qu'à la réalisation technique que cela va impliquer. Je tiens quand même à rappeler ici que TV Léman bleu ne nous appartient pas; nous la subventionnons, nous la soutenons, mais elle ne nous appartient pas. J'aimerais savoir – enfin, on s'occupera de cela en commission – ce que cela va impliquer comme engagement pour notre collectivité que de mettre sur pied ce genre de réalisation technique.

M^me^ Alice Ecuvillon (DC). Si vous permettez, je voudrais dire tout d'abord que, pour ma part, je suis tout à fait d'accord que cette motion soit renvoyée à la commission de l'informatique et de la communication. Je souhaiterais toutefois encore préciser qu'il y a bien sûr des moyens techniques, audiovisuels, à envisager, mais qu'il existe également la traduction par le langage des signes; l'étude de ce dernier point n'est pas à négliger.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Le Conseil administratif est favorable à cette idée généreuse. Il faut savoir cependant qu'il existe deux obstacles à sa réalisation: un problème technique, comme vous l'avez dit, et bien évidemment un problème financier. C'est la société Télétexte Suisse SA qui assure la traduction en langage des signes de certaines émissions de la Société suisse de radiodiffusion. Il est donc possible de faire ce que vous demandez, et la question des connexions sur TV Léman bleu est à étudier. J'en ai déjà parlé au conseil d'administration de ladite chaîne télévisée pas plus tard que cette semaine, puisque j'en fais partie avec mon ancien collègue Michel Rossetti. Nous allons étudier cela sur le plan financier et technique.

Selon nos renseignements, cela coûterait à peu près – je parle au conditionnel – 60 francs l'heure pour une seule personne assurant la traduction en langage des signes. Naturellement, si la retransmission se fait en direct, deux personnes seront nécessaires. Prenons par exemple ce qui se passe sur France 3, où les débats de l'Assemblée nationale française sont retransmis en direct le mercredi après-midi: deux personnes en assurent la traduction en langage des signes. Il reste à savoir si l'on pourra traduire en langage des signes les débats du Conseil municipal de la Ville de Genève. Je pense qu'il faudra pas mal de Seresta à certaines personnes, et il est des traducteurs qui feront peut-être hara-kiri après avoir essayé de traduire certains débats du Conseil municipal!

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication sont acceptés à l'unanimité.

4. Motion de M^me^ Virginie Keller Lopez, MM. Didier Bonny, Olivier Coste, Alain Dupraz, Pierre Losio, Alain Marquet et Christian Zaugg: «Rendons les espaces de rassemblement dans les écoles à nouveau utilisables» (M-64)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– les nouvelles normes de sécurité en vigueur concernant l'utilisation des salles de réunion dans les écoles telles que les salles de gymnastique, salles de rythmique, les aulas, etc.;

[1] «Mémorial 157^e^ année»: Annoncée, 3381.

– que ces nouvelles normes restreignent fortement les possibilités d'utilisation de ces salles en réduisant le nombre de personnes et d'enfants qui peuvent s'y réunir;
– que ces lieux sont les seuls espaces de rassemblement possibles pour les fêtes, les chorales, les réunions d'école,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à réexaminer l'adéquation de ces nouvelles normes de sécurité aux locaux scolaires;
– à étudier rapidement les travaux à réaliser pour adapter ces salles aux nouvelles normes de sécurité, si celles-ci sont déclarées incontournables.

M^me^ Virginie Keller Lopez (S). Je ne m'attendais pas à ce que nous soyons si efficaces ce soir!

Le président. Tout arrive!

M^me^ Virginie Keller Lopez. L'historique de la motion N° 64 est le suivant. Depuis que de nouvelles normes de sécurité – cantonales, si je comprends bien – ont été instaurées, un certain nombre d'espaces dans les écoles publiques ne peuvent plus être utilisés, notamment les salles de gymnastique ou de rythmique, ainsi que différents autres locaux jusque-là régulièrement utilisés, soit pour des activités et manifestations internes comme la chorale, des réunions, des fêtes, etc., soit pour des manifestations externes telles que des fêtes de quartier ou pour des réunions de diverses associations. Comme vous le savez, les espaces disponibles dans les écoles remplissent un rôle important à ce niveau-là. De nombreux quartiers n'ont pas de salle, communale ou autre, facilement disponible pour les associations et la vie du quartier. C'est donc souvent dans les écoles que les gens se réunissent et que les fêtes sont organisées.

Cette année, plusieurs écoles ont élaboré des projets qui n'ont pas pu se réaliser à cause de ces normes de sécurité, qui sont d'ailleurs très compliquées. J'ai lu le dossier contenant lesdits règlements. Il semble que l'on puisse les interpréter de façons diverses et que, si l'on veut les appliquer de façon extrêmement ferme et conforme au règlement, il va falloir investir pas mal d'argent pour rendre tous ces espaces compatibles avec les nouvelles normes.

L'idée sous-jacente de cette motion consistait donc à faire réaliser une étude assez rapidement – enfin, le plus rapidement possible – afin de savoir quelles sont les écoles où certains espaces doivent être mis en conformité avec ces normes, et

pour lesquels de ces derniers on pourrait faire des aménagements relativement modestes et simples, par exemple réaliser une deuxième ouverture dans une salle, etc. Nous espérons que le Conseil administratif se chargera rapidement du dossier, car il en va de la vie de nombreuses manifestations.

Préconsultation

M. Alain Fischer (R). Le groupe radical comprend tout à fait la situation dans laquelle on se trouve avec les salles de gymnastique ou de réunion dans les lieux publics; c'est pour cette raison qu'il ne s'opposera pas à la motion N° 64. Nous tenons quand même à rappeler que ces travaux atteignent vite des prix exorbitants et que des solutions économiques seraient peut-être à trouver dans les plus brefs délais afin de régler le problème soulevé par cette motion. Nous la renverrons donc aussi à la commission des travaux, tout en sachant que ses membres seront attentifs aux dépenses.

M. Alain Marquet (Ve). Je ne reviendrai pas sur l'aspect social et fédérateur que peuvent avoir les réunions ayant lieu généralement dans les écoles; Mme Virginie Keller Lopez l'a très bien fait avant moi. J'aimerais citer un exemple que je connais bien: celui de l'école du Mail, qui s'est trouvée confrontée à une situation particulière, habituée qu'elle était à organiser au mois de décembre une fête pour ses élèves de 4e, 5e et 6e années. Or, compte tenu des nouvelles mesures de sécurité présentées par M. Nasel dans la presse quelque six mois auparavant, cet établissement s'est vu contraint de réserver cette fête aux seuls élèves de 5e et 6e années. *(Un martinet entre dans la salle par une fenêtre ouverte.)* On a la visite du martinet!

Le président. Un visiteur qui ne devrait pas effrayer un écologiste, Monsieur Marquet!

M. Alain Marquet. Non! Il a certainement plus peur que moi! Il faut éteindre les lumières et ouvrir toutes les fenêtres.

(Le martinet sort de la salle. On rallume les lumières.)

Le président. On aurait dû traduire cela en langage des signes, comme me le fait remarquer M. Tornare! La lumière revient, et la parole est à M. Marquet.

M. Alain Marquet. Je vous apporterai des lumières complémentaires à celles qui viennent de s'allumer dans la salle… Je vous expliquais donc la situation particulière de l'école du Mail, et je n'y reviendrai pas. Comme l'a dit M. Fischer à l'instant, il n'est pas question de prendre dans l'immédiat des mesures par trop coûteuses.

Cependant, une intervention de M. Nasel relatée dans le rapport PR-38 A m'a fortement interpellé. Il a expliqué que, dans le secteur couvert par les écoles de Cayla, de l'Europe et du Jardin du Rhône, quelque 300 enfants supplémentaires étaient attendus au cours des quatre prochaines années et que toutes les écoles étaient surchargées, puisqu'elles comptent plus de classes qu'elles ne peuvent normalement en avoir. Je trouve pour le moins paradoxal, quand on impose dans les écoles des mesures de sécurité certainement légitimes, que certains établissements scolaires accueillent visiblement plus d'enfants qu'ils ne peuvent en principe le faire. Si la sécurité doit être prise en compte, elle doit l'être dans tous les cas. Il est donc à nos yeux important que les salles de réunion dont disposent les écoles puissent bénéficier de l'attention demandée dans cette motion de la part de la commission des travaux.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Un rapport à ce sujet a déjà été demandé à l'Inspectorat cantonal du feu, afin de faire la «photographie» de la situation actuelle. Le Service des écoles a remis à l'Inspectorat tous les renseignements nécessaires à la réalisation de cette étude. Le rapport en question vient d'être rendu, et nous allons l'étudier en détail afin de pouvoir informer le corps enseignant et l'ensemble des utilisateurs de ces locaux quant au nombre de personnes autorisé par l'Inspectorat du feu.

Il faut cependant savoir qu'aller dans votre sens coûtera extrêmement cher. Il faudra donc peut-être que nous soumettions au vote du Conseil municipal des propositions de crédit pour réaliser les modifications nécessaires. Cependant, comme vous, le Conseil administratif est assez sensible à l'impératif de mieux ancrer les écoles dans les quartiers et d'en faire des espaces plus conviviaux. Tel est votre souhait, mais, je le dis encore une fois, il y a des impératifs financiers à la clé.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

5. Interpellation de M. Roman Juon: «Vœux unitaires et collectifs» (I-16)[1].

M. Roman Juon (S). Dans l'ordre du jour que nous avons reçu, mon interpellation était intitulée «Vœux militaires et collectifs». Il faut en fait lire «Vœux unitaires et collectifs». Néanmoins, le mot «militaire» va tomber à point, puisque je vais parler dans un moment du conseiller fédéral Pascal Couchepin. Lisez cela comme vous voulez, «unitaires» ou «militaires», cela revient au même. Mon intervention sera très courte. Certains d'entre vous, les plus chanceux ou les nouveaux conseillers, ont reçu à Noël une carte de vœux de la part du Conseil administratif in corpore; certains, peut-être plus appréciés ou plus anciens, en ont reçu d'autres, à titre privé, de quelques conseillers administratifs – je ne veux pas donner de noms, bien entendu. Normalement, si vous êtes bien vu, vous recevez une carte de la part du Conseil administratif et cinq autres, à titre privé, de la part de chacun des conseillers administratifs.

L'un d'entre eux – puisqu'il n'y a plus de dame – s'est donné la peine d'en élaborer une un peu particulière, qui est du reste très jolie et originale. Genève est très «fauchée», elle est dans la misère, et il n'y a peut-être plus beaucoup d'idées. Ceux qui connaissent un peu les conseillers d'Etat reçoivent parfois une carte de leur part. J'ai reçu une carte du Conseil d'Etat, je crois qu'elle représente l'île de Pâques et ses fameuses statues. Les conseillers très appréciés, très aimés du Conseil d'Etat reçoivent sept cartes, toujours les mêmes, ce qui fait que c'est pour votre collection, c'est comme la colombe de Bâle, les quatre, ou six, je ne sais plus exactement; vous faites votre collection.

En janvier, je crois – mais je ne sais plus très bien quand – je suis tombé sur un quotidien du matin où l'on nous expliquait que la carte de vœux du conseiller fédéral Pascal Couchepin avait été commandée par lui-même. En effet, les sept conseillers fédéraux font chacun leur propre carte. En venant visiter Genève, il a rencontré un professeur ou un élève des Arts décoratifs – je ne sais plus exactement. Pascal Couchepin a demandé à une classe des Arts décoratifs de lui réaliser une carte de vœux. Elle a fait des projets, et il en a choisi un; cela honore Genève.

Donc, je me dis que, pour l'année prochaine – c'est pour que l'on s'y prenne assez tôt que j'ai déposé cette interpellation en janvier – vous avez peut-être le temps au Conseil administratif de profiter de l'occasion pour faire travailler et phosphorer nos élèves des écoles spécialisées, voire des artistes afin qu'ils créent des modèles, à l'image de ce qu'a fait l'un de vos collègues. Voilà, c'est tout; mon interpellation ne va pas plus loin que ça.

---

[1] «Mémorial 157e année»: Annoncée, 3228.

M. Alain Vaissade, maire. Monsieur le conseiller municipal, on voit que vous êtes dans l'administration municipale et que vous recevez beaucoup de vœux; vous avez donc la chance d'être privilégié. Pour ma part, je peux vous dire que je ne voudrais pas en arriver à la situation suivante: que vous receviez mes vœux en plus de ceux de M. Tornare ou de M. Ferrazino; je vais donc faire bien attention à ne pas vous envoyer mes vœux pour ne pas être pris en défaut. Sachez cependant que nous avons entendu votre message quant à la démarche de M. Couchepin, qui est très louable. Le Conseil administratif est aussi en train de travailler sur un projet de carte de vœux, et nous ne manquerons pas de vous informer du résultat de nos cogitations.

L'interpellation est close.

6. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Fin des ténèbres au passage Montbrillant?» (I-17)[1].

M. Pierre Maudet (R). Je pense que cette interpellation aura elle aussi le mérite d'être relativement brève, puisqu'elle porte, comme son nom l'indique, sur le passage de Montbrillant. La plupart d'entre vous doivent le connaître, puisque c'est par ce passage que l'on accède à la gare depuis un certain nombre d'arrêts de bus et que l'on sort de la gare quand on descend du train sur la voie 3, la voie 4 et d'autres; c'est par là également que les touristes arrivent en ville. A cet égard, on ne peut que déplorer le caractère relativement sale et obscur – pour ne pas dire ténébreux – de ce passage, qui ne donne franchement pas une image très positive de Genève.

Je ne sais pas exactement si ce passage est situé uniquement sur le domaine public ou s'il appartient aussi aux CFF. J'ai cru voir dans le 19e programme d'investissements quadriennal que l'on nous a présenté une série de crédits prévus pour la rue de Montbrillant. Le passage de Montbrillant y est-il inclus? J'ose l'espérer. Cependant, j'aimerais savoir s'il est dans l'idée du Conseil administratif de s'attaquer un jour ou l'autre à ce problème et d'essayer de rendre ce passage plus propre. Le cas échéant, il pourrait également – pourquoi pas? – concrétiser l'une des invites d'une motion récemment acceptée portant sur les graffiti et proposant justement, pour que ce type d'endroit devienne un petit peu plus agréable à

[1] «Mémorial 157e année»: Annoncée, 3381.

fréquenter, de confier à des jeunes artistes genevois – cela reprend en quelque sorte le thème de tout à l'heure de M. Juon – ou à des graffeurs la réalisation de quelques fresques dans ce passage. Celui-ci, je le répète, suinte la saleté et la crasse, on y trouve des dépôts d'ordures sauvages. Je trouve dommage qu'un tel lieu, qui accueille chaque jour des visiteurs étrangers mais également des Genevois en grand nombre, soit laissé à l'abandon de la sorte. Mon interpellation porte sur la volonté du Conseil administratif d'agir dans ce sens. Que peut-on concrètement envisager? Y a-t-il une piste possible avec de jeunes graffeurs, ce qui permettrait de concrétiser aussi une motion récemment discutée, ainsi que d'autres qui ont été traitées au cours des législatures précédentes?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Maudet, je peux d'ores et déjà vous dire que cette problématique – en tout cas celle de la mise en lumière du passage Montbrillant – a déjà été intégrée au concours de la place Cornavin. Bien évidemment, la réalisation de ce projet dépendra notamment d'un certain nombre de vos amis qui, pour l'instant, ne sont pas forcément favorables à l'extension du tram 13. Comme vous le savez, celle-ci suppose notamment l'aménagement des places Cornavin et Montbrillant. Nous avons d'ores et déjà lancé le concours que je viens de mentionner. Il s'agit d'une part d'un concours d'idées, pour la place Cornavin, et de l'autre d'un concours de projets, pour la place Montbrillant. Nous avons intégré à ce concours l'aménagement et la mise en lumière du passage lui-même. Des réponses vous seront donc données.

Quant à nous, nous n'avons pas de directives à donner aux architectes et aux mandataires qui seront retenus. Nous attendons de connaître le résultat de ces différentes études, auxquelles nous pourrons bien évidemment faire collaborer un certain nombre d'artistes. Vous savez qu'on l'a fait pour le passage d'à côté, puisqu'une œuvre a été commandée par le Fonds municipal d'art contemporain pour le décorer. Il est donc tout à fait possible de procéder à ce genre de démarches pour le passage en question également. Par conséquent, des réponses vous seront données une fois que l'on connaîtra le résultat de ce concours.

L'interpellation est close.

7. Interpellation de M. Roberto Broggini: «Fontaines monumentales et bornes-fontaines: comment gérer la volonté d'économiser l'eau?» (I-18)[1].

M. Roberto Broggini (Ve). Monsieur le président, vu l'ordre du jour extrêmement chargé et étant donné que le Conseil municipal n'a pas voulu faire de séance supplémentaire, je retire cette interpellation et dépose une question écrite (QE-32) sur le même sujet. J'attendrai donc une réponse du Conseil administratif.

Le président. Je vous remercie du souci de bonne gestion de cette assemblée que vous manifestez.

8. Projet d'arrêté de Mmes Diana de la Rosa, Liliane Johner, MM. Pierre Losio, Alain Marquet, Souhail Mouhanna, Daniel Sormanni, Mme Marie-France Spielmann et M. Christian Zaugg: «Modification de l'article 5 du statut du personnel» (PA-3)[2].

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant que:

– l'égalité de traitement entre les travailleurs et travailleuses est souhaitable quelle que soit leur nationalité;
– le canton et la ville de Genève comptent plus d'un tiers de résident(e)s étranger(ère)s;
– la Ville engage des personnes de diverses nationalités;
– le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat et d'entente avec les syndicats, a modifié la loi relative à la nomination des fonctionnaires d'Etat, permettant de nommer des résident(e)s étranger(ère)s;
– la commission du personnel de la Ville, ainsi que les syndicats de la fonction publique, soutient ce projet d'arrêté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre w), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

---

[1] «Mémorial 157e année»: Annoncée, 3381.
[2] «Mémorial 157e année»: Annoncé, 3618.

sur proposition de huit de ses membres,

arrête:

Article premier. – L'article 5 du statut du personnel est modifié comme suit:

«Art. 5. – Peuvent être nommées en qualité de fonctionnaires les personnes qui satisfont aux exigences de la fonction.

»Les candidats doivent présenter un certificat médical du médecin-conseil de la Ville les déclarant aptes à assumer les obligations professionnelles de la fonction.»

Art. 2. – L'adoption définitive de la nouvelle disposition n'interviendra qu'après consultation de la commission du personnel conformément à l'article 86 du statut du personnel.

Art. 3. – Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle disposition, le Conseil administratif adressera une information circonstanciée à tous les fonctionnaires et membres de l'administration municipale et engagera la procédure de nomination pour les éventuels membres du personnel de l'administration municipale n'ayant pu bénéficier du statut de fonctionnaire en raison de leur nationalité.

M^me^ Diana de la Rosa (S). Le but de ce projet de modification de l'article 5 du statut du personnel est de supprimer une inégalité de traitement existant entre les employés de nationalité suisse et les non-nationaux. En fait, seuls les Suisses et les Suissesses peuvent être nommés fonctionnaires actuellement. Les étrangers sont engagés avec le statut d'auxiliaires fixes d'agents spécialisées pour une mission à durée déterminée – je veux parler des temporaires. Un employeur comme la Ville de Genève, qui se veut ouverte sur le monde, où la cohabitation des diversités culturelles est importante et enviée, ne peut maintenir ces «sous-statuts» et instaurer une hiérarchie entre les professionnels de la Ville, cause de conflits latents et d'un mauvais climat de travail. Il est donc nécessaire d'uniformiser les statuts d'engagement. Nous avons consulté la commission du personnel de l'administration, qui soutient ce projet d'arrêté.

J'aimerais ajouter que cette modification dépasse la question des nationalités. En effet, les socialistes souhaitent que le Conseil administratif veille à ne pas utiliser les postes de temporaires pour remplir des fonctions fixes et qu'une plus grande transparence existe dans le domaine de la gestion du personnel. Les socialistes demandent donc le renvoi de cet arrêté à la commission des finances, laquelle consultera la commission du personnel conformément à l'article 86 du statut du personnel.

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti est tout à fait d'accord d'entrer en matière sur ce projet d'arrêté. Il faut peut-être d'abord rappeler une chose et faire allusion à une autre. Je commence donc par rappeler ceci: longtemps durant – en tout cas dans l'administration cantonale, mais presque à coup sûr dans les autres administrations également – des personnes étrangères ont été engagées sous contrat à durée illimitée et aux mêmes conditions que les fonctionnaires. Certains se souviennent que, à un moment donné, dans les années 70, on a commencé à être confronté à un problème de chômage; les autorités ont alors considéré que l'on allait donner la priorité aux citoyens suisses, et personne ne s'est opposé à ce point de vue, à commencer par les syndicats. On a même cessé d'engager des étrangers en tout cas dans l'administration centrale cantonale, car, du côté des hôpitaux notamment, il fallait bien continuer à le faire, sinon on aurait fermé la boutique! Voilà pour rappel.

A présent, je vais faire allusion à une chose qui est arrivée, que le peuple a voulue – et à Genève, largement: les fameux accords bilatéraux. Comme vous le savez, ces derniers vont précisément permettre à tous les Européens de venir travailler à Genève, dans la fonction publique également. Cela veut dire que, même si cette motion n'existait pas, le Conseil administratif aurait de toute façon dû s'occuper de la question. Nous nous trouvons donc face à une heureuse concordance et nous devons de toute façon entrer en matière! Il convient probablement de renvoyer cette motion à la commission des finances, mais il faut quand même être conscients du fait que, à partir du moment où l'on touche au règlement, il appartiendra bien à la commission du règlement de s'en occuper si l'on veut respecter les formes.

Le président. Excusez-moi, Monsieur Pattaroni, vous souhaitez un double renvoi en commission?

M. Robert Pattaroni. Non. Je dis que, à mon avis, c'est plutôt la commission du règlement qui devrait s'occuper de cet objet.

Le président. Vous proposez donc le renvoi à la commission du règlement. Je vous remercie. *(Un martinet entre dans la salle par une fenêtre ouverte.)* Nous allons de nouveau suspendre la séance, éteindre les lumières et ouvrir toutes les fenêtres.

(La séance est suspendue pendant cinq minutes pour faire sortir le martinet.)

M. Daniel Sormanni (S). Je ne veux pas revenir sur le fond de cette motion, parce que je pense que tout a été dit. Effectivement, il convient à la commission d'étudier ce projet d'arrêté puisque, de toute manière, telle est la règle. On peut toujours tout, mais il est clair que, en ce qui concerne toute modification du statut du personnel, il faut bien évidemment respecter l'obligation de consulter et d'auditionner l'employeur juridique – c'est-à-dire le Conseil administratif – et le personnel, ceci par le biais de la commission du personnel. C'est une obligation du règlement. J'entends bien que nous fassions de la sorte, et c'est la raison pour laquelle il faut renvoyer cette motion en commission.

La commission adéquate, Monsieur le président – il n'écoute pas, mais enfin, je pense qu'il m'écoute quand même d'une oreille – n'est évidemment pas celle du règlement; en effet, il ne s'agit pas d'un règlement en tant que tel, mais bien du statut du personnel qui a la forme d'un règlement; or le statut du personnel concerne la commission des finances. Il en a toujours été ainsi, puisque nous avons eu l'honneur et le privilège, lors de la législature précédente, de modifier le statut du personnel à quatre reprises, si j'ai bonne mémoire, et que, à chaque fois, c'est la commission des finances qui en a été chargée parce que tel est son rôle. C'est donc bien à la commission des finances qu'il faut renvoyer ce projet d'arrêté, de façon à ce que nous puissions le traiter avec diligence.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je suis également cosignataire de ce projet d'arrêté, pour différentes raisons que je ne voudrais pas développer, mais je dirai juste trois petites choses. La première est la suivante: à partir du moment où la Ville a besoin d'un certain nombre de personnes et que celles qui se présentent pour occuper les postes proposés ont le profil correspondant, je crois que la discrimination ne doit pas exister. Vous avez bien sûr en mémoire beaucoup d'événements qui se sont produits dernièrement, y compris les accords bilatéraux, mais il ne s'agit pas aujourd'hui de dire que cela doit découler des accords bilatéraux.

Il y a déjà quelques années que l'Etat de Genève a renoncé à la nationalité suisse comme condition d'une nomination. Suite au mouvement de grève de la fonction publique en 1996 – auquel, comme vous le savez, j'ai participé – nous avons négocié un nouveau statut qui a été adopté à la quasi-unanimité par le Grand Conseil, à l'époque, d'ailleurs, de la majorité monocolore. On a donc renoncé à la condition de la nationalité suisse. Je crois qu'il est bon de le rappeler.

D'autre part, je me souviens de l'extraordinaire élan de notre Conseil quand il s'agissait d'offrir la nationalité genevoise aux refusés d'Emmen. Je crois donc que nous devons être conséquents. A partir du moment où l'on a besoin d'un certain nombre de personnes qui résident à Genève, travaillent à Genève et ont le profil nécessaire pour exercer leur fonction, il ne doit pas y avoir de discrimination au moment de la nomination, ni avant.

Pour terminer, en suivant ce projet d'arrêté, non seulement Genève offrirait des conditions de travail normales, dirais-je, ou plutôt non discriminatoires, aux personnes pouvant être concernées par cette modification, mais en outre elle a effectivement intérêt à attirer un maximum de personnes de qualité. En effet, il s'agit en l'occurrence de l'intérêt général ainsi que de celui de la Ville de Genève.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral est également favorable au renvoi de cette proposition à la commission des finances. Vous me permettrez toutefois de faire une petite remarque, peut-être à titre personnel. L'allusion faite aux accords bilatéraux me paraît créer une autre exclusion: celle des ressortissants non européens. Je trouve pour ma part un peu dommage que l'on entre en matière sur une telle proposition en la circonscrivant strictement à l'Europe.

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité.

9. Motion de M. Guy Dossan, M^me^ Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M^me^ Michèle Künzler, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Robert Pattaroni et M^me^ Marie Vanek: «Pour une salle de commission décente» (M-69)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que le Conseil municipal ne dispose pas de salles de commission en suffisance;
– que la Coordination des associations mondiales de villes et autorités locales (CAMVAL) va déménager à la maison de la Concorde;
– que la CAMVAL occupe des locaux de la Ville de Genève au 18, rue Saint-Léger;
– que ledit local est centralisé;
– qu'il est déjà équipé en mobilier;
– qu'il peut être transformé en salle de commission;
– que l'actuel «carnotzet» est impropre à du bon travail en salle de commission,

[1] «Mémorial 157^e^ année»: Annoncée, 3619.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre à la disposition du Conseil municipal une nouvelle salle de commission adéquate.

M^me^ Michèle Künzler (Ve). Je crois que la motion parle d'elle-même et que des réponses ont déjà été apportées. Les commissions ont maintenant à nouveau pu siéger dans la salle A. Cependant, je dépose un petit amendement concernant les personnes auditionnées qui me semble assez important. Je pense qu'il faudrait disposer d'un lieu d'accueil, que ce soit à la salle A ou ailleurs, pourvu au moins de deux ou trois chaises. En effet, je trouve scandaleux de faire attendre les gens dans un couloir sans même une chaise pour se reposer, d'autant plus que, parfois, les présidents ou présidentes ne gèrent pas bien leur temps. Il convient de renvoyer cette motion au Conseil administratif, tout simplement, ou au bureau. Mon amendement consiste à ajouter les termes suivants à la motion:

Projet d'amendement

«et à aménager un espace d'accueil pour les auditionnés».

Préconsultation

M. Alain Vaissade, maire. J'ai plaisir, Madame Künzler, à enregistrer votre doléance. Je crois effectivement qu'il est indispensable que les personnes auditionnées puissent avoir un minimum de confort dans les salles de commission lorsqu'elles doivent attendre.

Je réponds maintenant directement à cette motion, puisque vous la renvoyez au Conseil administratif. Celui-ci a décidé d'affecter une salle dans ce que l'on appelle le «chalet», à côté du siège du département des affaires culturelles, puisque le Centre genevois de la gravure contemporaine va s'installer à la rue Saint-Léger. La convention a été signée et nous avons réservé une salle de commission supplémentaire disposant d'une vingtaine de places pour le Conseil municipal. Vous pourrez même procéder à des auditions assez nombreuses. Par ailleurs, la Fondation d'art dramatique pourra en profiter, puisque la salle de conférence du département des affaires culturelles est un peu exiguë. Nous avons donc déjà réservé toute une grande salle pour le Conseil municipal au 17, route de Malagnou.

Mis aux voix, l'amendement de Mme Künzler est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre à la disposition du Conseil municipal une nouvelle salle de commission adéquate et à aménager un espace d'accueil pour les auditionnés.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Motion de M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Didier Bonny, Robert Pattaroni, M^me^ Alexandra Rys et M. Guy Savary: «Une politique pour les locaux commerciaux vacants» (M-70)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant que:

– la Ville de Genève vient d'être mise devant le fait accompli d'une occupation de locaux commerciaux vides;
– de telles occupations sauvages ne sauraient être tolérées plus longtemps;
– le maintien de locaux vides, industriels et commerciaux, n'est pas davantage tolérable,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– communiquer régulièrement au Conseil municipal la liste des locaux commerciaux propriété de la Ville qui sont inoccupés (avec adresse, surface et indication de la dernière activité économique exercée avant la vacance);
– exposer au Conseil municipal la politique qu'il entend mener en vue de l'utilisation de ces locaux, notamment dans la perspective de leur mise à disposition de PME et d'artisans.

M^me^ Alexandra Rys (DC). Nous avons été mis devant le fait accompli de l'occupation des locaux de Landis & Gyr par un certain groupement. Pour le groupe démocrate-chrétien, cela n'était pas tolérable; nous l'avons dit en son

[1] «Mémorial 157^e^ année»: Annoncée, 3619.

temps. En revanche, nous considérons qu'il n'est pas davantage tolérable que des locaux restent vacants alors qu'ils pourraient servir à toutes sortes de groupements et d'associations qui ont réellement besoin d'exercer leurs activités et de pouvoir se réunir quelque part. C'est pourquoi il nous paraît indispensable et urgent que le Conseil administratif communique régulièrement une liste de ces locaux vacants, et qu'il nous fasse part, du même coup, de la politique qu'il entend mener pour les utiliser ou les faire utiliser par ceux qui en ont besoin.

D'aucuns diront que donner des listes de locaux vacants, c'est la meilleure invitation pour des squatters potentiels. Eh bien, nous ne le croyons pas, parce que, dans cette ville aujourd'hui, il n'y a finalement que les 80 conseillers municipaux qui n'ont absolument aucune idée de ce qui est vacant, où, depuis quand, et à partir de quelle échéance prévisible. C'est pour cela que nous vous invitons à renvoyer cette motion au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). D'après ce que M^me^ Rys vient de dire, certains pensent que publier à l'intention de ce Conseil municipal la liste de tous les locaux vides serait une incitation au squat. En effet, le groupe radical pense que c'est exactement ce qui va se passer. Nous estimons qu'il ne s'agit pas d'envoyer à chacun des conseillers municipaux la liste de ces locaux, ni de la publier lors d'une séance du Conseil. Avec Intranet, je pense que chacun peut peut-être y accéder maintenant, puisque ce système est censé n'être destiné qu'à nous, conseillers municipaux. De toute façon, ceux qui sont concernés par le squat – sur ce point-là, je rejoindrai M^me^ Rys – savent exactement quels sont les locaux vacants. Je pense toutefois qu'Intranet suffira largement pour nous renseigner sur les locaux vides, quoique nous ne soyons vraiment pas sûrs que cela fasse beaucoup avancer le «schmilblick», si j'ose m'exprimer ainsi. Cependant, nous voterons contre la motion du PDC.

Le président. Madame Künzler, pour la deuxième fois!

M^me^ Michèle Künzler (Ve). Monsieur le président, ma première intervention portait sur un autre sujet! *(Le président acquiesce.)* Nous partageons les soucis exprimés à travers cette motion et pensons que l'affaire Mottattom a réellement mis en évidence un manque de gestion des locaux commerciaux ou destinés à d'autres usages. J'estime que la Ville doit vraiment assurer une gestion très précise de ces locaux, ainsi que des demandes d'occupation les concernant.

C'est pour cela que nous déposons un amendement, lequel demande de faire le bilan de l'utilisation des locaux de la Ville de Genève et d'établir la liste des subventionnés. Apparemment, c'est un peu le problème qui est apparu lorsque l'on a parlé de Mottattom: on savait déjà que ces locaux allaient être vides deux ans à l'avance; on a projeté d'y mettre les bibliobus, les motopompes… Cela démontre quand même que l'on ne sait pas très bien ce que l'on va faire des locaux, dans ce cas comme dans d'autres. Par exemple, on a conservé, à la rue Dancet, en disant que l'on en aurait peut-être l'utilité, un bâtiment provisoire que l'on va devoir démolir – ce qui va coûter 50 000 francs – car, finalement, on n'en a pas besoin. Voilà un autre exemple de «couac», et je pense que c'est une situation récurrente. Les Verts aimeraient donc bien qu'un bilan de tous les besoins de la Ville et une liste des subventionnés soient clairement établis.

D'autre part, je pense qu'il faut aussi informer régulièrement les gens qui s'inscrivent pour occuper des locaux. Sur ce point, on a eu des divergences au sein de l'Alternative quant à la méthode de procéder, mais je crois que le minimum, c'est de faire preuve d'une certaine politesse face aux personnes qui font une demande de locaux, de leur répondre oui ou non, si l'on a quelque chose à disposition ou pas, de leur dire si leur demande est justifiée, d'établir un bilan avec eux. S'ils demandent 300 m^2, on peut peut-être leur dire que c'est un peu trop et que l'on est d'accord de mettre 50 m^2 à leur disposition, par exemple. Enfin, il faut leur répondre! C'est justement les pousser à squatter que de ne jamais leur répondre et de laisser toujours leur demande sous la pile. Finalement, ce sont les plus audacieux, les plus impolis aussi, qui agiront de la même manière et iront de l'avant pour obtenir ce dont ils ont besoin.

Je crois que ce qu'il faut vraiment faire aussi, c'est informer les conseillers municipaux. De toute façon, le site de la GIM (Gérance immobilière municipale), en tout cas en ce qui concerne la liste des locaux commerciaux vacants, est déjà plus ou moins au net, mais d'autres sites internes seraient peut-être plus utiles. Notre amendement consiste donc à ajouter les invites suivantes:

Projet d'amendement

«– faire le bilan de l'utilisation des locaux propriété de la Ville de Genève, ceux internes à la Ville et ceux utilisés par les associations;
– mettre à jour les demandes de locaux, informer régulièrement les demandeurs et évaluer les besoins».

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Voilà, à travers cette motion, un scénario de mauvais film. En effet, il y a au moins deux perdants: d'un côté, des

locaux propriété de la Ville de Genève vides et à l'abandon et, de l'autre, des personnes parfois à l'affût des biens de la collectivité publique et désirant les occuper avec des mines de propriétaires gourmands sûrs de leurs prérogatives. Je n'irai pas plus loin. Il y a en outre des associations, des artisans, des petites et moyennes entreprises qui rament, se débattent pour survivre et qui, respectueux des procédures, arrivent souvent trop tard pour bénéficier de locaux déjà «raptés» par ceux qui n'ont pas forcément respecté la logique de l'offre et de la demande. On se dit parfois que ces personnes, en l'occurrence, ne pensent qu'à leurs besoins égotistes au mépris de l'intérêt général et des contribuables.

Quand je dis qu'il y a au moins deux perdants, il s'agit de la Ville de Genève, qui ne rentabilise pas au mieux son patrimoine, et des associations, des artisans, des commerçants, qui s'épuisent et renoncent à s'installer en ville de Genève. C'est ainsi que s'appauvrit ce tissu social mixte qui fait la richesse relationnelle d'une cité telle que la nôtre, sans parler des rentrées fiscales liées aux commerces et entreprises qui pourraient s'épanouir grâce à des locaux loués à des prix modiques. A propos d'inventaire, nous approuvons tout à fait la réalisation de celui que demande l'amendement de M^me^ Künzler; nous irions même plus loin: un inventaire complet des locaux serait souhaitable. Il est logique, pour une municipalité qui entend favoriser le développement du tissu social, d'appliquer cette politique d'information ciblée pour mettre des locaux commerciaux vacants en priorité à la disposition de ceux qui en ont besoin, et je cite de nouveau les artisans, les commerçants, les associations favorisant l'emploi en ville de Genève.

C'est pourquoi, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien vous recommande de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M^me^ Sandrine Salerno (S). Le parti socialiste se ralliera aux motionnaires quant aux invites de la motion. Effectivement, je crois que le débat que nous avions mené sur Landis & Gyr nous avait démontré que si l'on disposait, d'une part, de la liste des locaux vacants – ce que M^me^ Vanek a demandé à maintes reprises depuis de nombreuses années – et, de l'autre, une politique cohérente d'utilisation des locaux commerciaux vides, on ne se retrouverait certainement pas devant un dilemme et un débat peut-être difficiles dans ce cénacle sur l'espace anciennement occupé par Landis & Gyr. Quant aux invites de la motion, donc, le Parti socialiste suivra les motionnaires.

Cependant, nous n'entrerons pas vraiment en matière sur certains des considérants, et notamment celui où il est question des occupations sauvages qui ne sauraient être tolérées plus longtemps. Je sais que, de toute façon, on vote sur les invites et non sur les considérants, mais je souhaitais quand même le dire. En

effet, pour nous, l'opposition entre les squatters d'un côté et les artisans et commerçants de l'autre n'est pas vraiment effective. En effet, comme je l'ai dit auparavant, si l'on avait une vraie politique d'occupation des locaux et que l'on savait ce que l'on veut en faire, comme le disait Michèle Künzler, à qui on veut les attribuer et pourquoi, selon quel projet, on ne serait certainement pas obligés au Conseil municipal de trancher sur ces questions et de devoir choisir tel groupe ou association au détriment d'un autre.

M^me^ Marie Vanek (AdG/SI). Pour notre part, nous allons voter pour cette motion. Cependant, je m'interroge: cela fait à peu près vingt ans que l'on demande une liste des locaux vacants, et six ans que je siège dans cette enceinte et que je réclame une telle liste. Dernièrement – il n'y a pas si longtemps que cela – notre magistrat nous avait remis un rapport concernant les motions que nous avions déposées lors de la dernière législature, et ce n'était pas du tout ce que l'on attendait. Mon interrogation face à cette motion, laquelle va dans le sens de ce que je réclame depuis six ans, consiste en ceci: si notre magistrat revient avec un rapport similaire à celui qu'il nous a présenté sur ces motions, urgentes ou autres, que nous avions déposées, j'ai l'impression que c'est un petit peu du pipeau. Monsieur le président, vous transmettrez à M. Pierre Muller que j'aimerais qu'il revienne quand même avec un rapport plus complet que le dernier qu'il nous a rendu, parce que celui-ci ne nous donnait aucune information.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral approuve cette motion, à deux ou trois petites remarques près. Effectivement, nous sommes pour l'utilisation des locaux vides. Il faut la promouvoir; il faut que le Conseil administratif ait des idées et une politique à ce sujet, qu'il la fasse connaître et la diffuse.

Une petite remarque toutefois à propos de ce que j'ai entendu tout à l'heure de la bouche de M^me^ Künzler, qui disait que l'on pourrait accorder 50 m^2 quand on nous en demande 300, ce qui relevait plutôt de l'idée que ces mètres carrés étaient mis à disposition gratuitement. Dans le cas d'une entreprise ou d'une association – d'une collectivité quelle qu'elle soit – qui a un projet et a besoin de 300 m^2, si l'on peut négocier un loyer, peut-être pas forcément excessif, cela me paraît préférable que d'engager des négociations sur les 50 m^2 en question.

Par ailleurs, il paraît effectivement un peu dangereux que certains éventuels squatters à l'affût de cette liste sachent quels locaux ils pourraient occuper avant le voisin. On l'a vu avec Mottattom, c'est effectivement le premier arrivé qui a été le premier servi, et tous les autres occupants potentiels étaient peut-être un petit peu déçus.

Au nom du groupe libéral, je dépose un amendement visant simplement à:

Projet d'amendement

supprimer la première invite.

Finalement, cette liste, les conseillers municipaux n'en ont peut-être pas vraiment besoin. Nous souhaitons que le Conseil administratif adopte une certaine politique de valorisation de son patrimoine au niveau des locaux commerciaux, mais chacun d'entre nous, conseillers municipaux, a-t-il vraiment besoin de cette liste pour la communiquer à ses petits amis ou autres, de façon qu'ils puissent squatter plus vite? Je ne le pense pas.

M. Daniel Sormanni (S). Je suis obligé de réagir tout de suite aux propos de notre collègue Oberholzer. Nous, conseillers municipaux – à part quelques-uns – ignorons quels sont les locaux vides à Genève, mais les squatters le savent de toute façon et ce n'est pas la diffusion de cette liste qui va changer quoi que ce soit. Ils connaissent les endroits où il faut aller bien avant nous, donc c'est un faux débat que celui-là. En ce qui nous concerne, nous refusons de voter cet amendement, parce que ce n'est vraiment pas sérieux.

Cela dit, la GIM a un site Internet sur lequel on peut déjà aller trouver toute une série d'indications. Il n'y a peut-être pas tous les détails, mais il y en a déjà pas mal, y compris sur les locaux commerciaux vides. Tout un chacun peut donc consulter ce site, puisque nous avons reçu des ordinateurs et que nous sommes maintenant connectés à Internet. Il suffit de brancher le fil de téléphone. Pour ma part, je ne l'ai pas encore fait; vous le savez, Monsieur le maire, puisque je vous l'ai déjà dit, mais cela ne m'a pas empêché d'aller sur le site de la GIM. Il y a donc déjà énormément d'informations qui circulent.

Je trouve quant à moi que cette motion est très bien et qu'il faut la renvoyer au Conseil administratif. De toute manière, elle ne changera rien sur le fond; ceux qui savent où il y a des locaux vides iront déjà les occuper, mais c'est une bonne chose que nous ayons ces informations. Je crois que plus on a de transparence, mieux c'est. Cela permet aussi à tout un chacun, aux entrepreneurs, aux petites et moyennes entreprises, aux artisans, à ceux qui créent leur propre emploi, qui cherchent des locaux et n'ont pas forcément toujours les moyens ou le temps de courir un peu partout, d'être renseignés. Je le répète: plus l'information est accessible, mieux c'est. Et louer des locaux à ceux qui ont les moyens de les louer représente un bien pour la collectivité et l'emploi. Je crois que la transparence n'a jamais nui à rien. Soyons donc le plus transparents possible!

M. Robert Pattaroni (DC). Pour ma part, je comprends que l'on puisse dire qu'il ne faut pas créer d'antagonismes entre les squatters et les petits artisans, mais, évidemment, Monsieur le président, cela dépend de quel côté on se place! Vous devez sûrement connaître – comme nous, d'ailleurs – des artisans modestes qui suivent les règlements et ont besoin de locaux simples, sans luxe, mais ne coûtant pas plus de 100 francs le mètre carré, voire 60 ou 70 francs, cela irait encore mieux.

Je comprends que des squatters se demandent à quoi bon établir une liste des locaux vacants, puisque de toute façon ils n'en disposeront jamais, et qu'ils se disent: «On n'a qu'à se servir, on y va.» C'est une certaine conception de la démocratie. Nous, démocrates-chrétiens, pensons qu'il est bon qu'une démocratie fonctionne selon des règles. Cela est valable à tout âge, et c'est mieux ainsi! On est bien obligés de rouler à droite et de suivre un certain nombre de règles. Si, selon un autre point de vue, on veut faire en sorte que la société nouvelle fonctionne sans règles, eh bien, je pourrais dire d'avance: «Bonjour les dégâts!»

Cela dit, en ce qui concerne l'amendement de M. Oberholzer au nom du Parti libéral… je comprends la pudeur du Parti libéral par rapport à ce domaine immobilier, où un petit peu de mystère a toujours eu un certain charme. Mais, Monsieur le président, nous sommes dans une ère de transparence! De tous côtés, on nous dit qu'il faut savoir et faire savoir. Les entreprises modernes de communication, tous les jours, par tous les moyens, nous disent qu'il faut faire savoir et offrent même leurs services dans ce but. Je pense que, si le propriétaire qu'est la Ville de Genève donne l'exemple de la transparence, c'est un bon service rendu au milieu immobilier!

A part cela, je suppose que le Conseil administratif saura établir pour nous la liste qui convient, nous ne voulons pas entrer dans le détail des virgules ou du nombre de colonnes. Je souhaiterais quand même remonter le moral à M^me^ Vanek: en effet, au tout début de la soirée, on a entendu que le Conseil administratif nouveau était arrivé et que cela allait barder! Je ne me fais donc pas de souci, et je pense que, d'ici un mois ou deux, on disposera de cette liste, tout à fait conforme, sur Intranet peut-être ou par écrit. En tout cas, j'ai confiance.

M^me^ Michèle Künzler (Ve). J'interviens pour la deuxième fois dans le même débat, cette fois! J'aimerais juste apporter deux précisions. Je pense que faire preuve de transparence est normal et qu'il n'y pas lieu de cultiver le secret. Ces locaux vides sont des biens appartenant à la collectivité, il faut le reconnaître; ce ne sont pas les biens d'un propriétaire privé. On doit montrer une certaine transparence, ce qui commence déjà à être le cas sur le site de la GIM. C'est bien! Continuons!

D'autre part, quand je parlais de négocier une surface de 50 m^2 quand on nous en demande 300, il ne s'agissait pas d'une question de prix; il était évidemment question de besoins à évaluer! Il est clair que l'on a tous envie d'avoir des locaux, des appartements beaucoup plus grands que ceux dont on dispose, mais cela n'est pas forcément justifié. C'est donc pour cette raison que je dis qu'il faut négocier et évaluer sérieusement les besoins des demandeurs de locaux.

Mis aux voix, l'amendement libéral est refusé à la majorité (quelques abstentions radicales).

Mis aux voix, l'amendement des Verts est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (1 opposition et quelques abstentions libérales).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– communiquer régulièrement au Conseil municipal la liste des locaux commerciaux propriété de la Ville qui sont inoccupés (avec adresse, surface et indication de la dernière activité économique exercée avant la vacance);
– exposer au Conseil municipal la politique qu'il entend mener en vue de l'utilisation de ces locaux, notamment dans la perspective de leur mise à disposition de PME et d'artisans;
– faire le bilan de l'utilisation des locaux propriété de la Ville de Genève, ceux internes à la Ville et ceux utilisés par les associations;
– mettre à jour les demandes de locaux, informer régulièrement les demandeurs et évaluer leurs besoins.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

11. Motion de M. Alain Comte, M^me^ Monique Guignard, MM. Guy Jousson et Alain-Georges Sandoz: «Genève, ville internationale de bien-être et de prospérité, que fais-tu de tes démuni(e)s?» (M-71)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la subsistance alimentaire est en principe assurée par quelques organismes;
– qu'un certain nombre de possibilités de dormir à l'abri la nuit (malheureusement trop peu nombreuses) existent;
– que des vêtements à bas prix peuvent être acquis auprès de diverses associations;
– que malgré toutes ces interventions caritatives un certain nombre de personnes dorment toujours à la belle étoile ou sur des cartons dans les sous-sols de la gare CFF de Cornavin,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement des mesures afin de remédier à cette situation qui est un «moins» pour la ville actuellement.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Parler des démunis en ville de Genève, en l'an 2000, relève de quelque malentendu. En effet, être démuni aujourd'hui, il faut se rappeler que cela signifie dépendre d'un filet de sécurité, que nous croyons solide, d'institutions sociales comme l'Hospice général, mais nous oublions que, actuellement, l'Hospice général ne répond pas complètement à sa mission. Non pas du fait d'une incompétence de son personnel, mais parce que, au fond, il est dirigé ou présidé par des personnes beaucoup plus soucieuses de leur propre aura dans la presse que des conditions de travail dans cet Hospice général, cet «outil» qui appartient à tous.

Etre démuni aujourd'hui, c'est une réalité qui touche des personnes venant de différents horizons. On s'aperçoit effectivement que la maladie, la crise économique, différents éléments peuvent nous amener à nous retrouver démunis. Pouvoir bénéficier de l'Assurance invalidité (AI), laquelle est aussi un «outil» aléatoire, nécessite une longue démarche. Quand on est bénéficiaire de l'AI et que l'on obtient également l'aide de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), on peut dire que l'on est pauvre, mais on n'est pas forcément exclu. Par contre, les

[1] «Mémorial 157^e^ année»: Annoncée, 3619.

deux années de démarches pour obtenir l'AI représentent un très long processus durant lequel les personnes concernées se retrouvent manifestement dans une situation d'extrême vulnérabilité. Et cela, c'est aussi quelque chose qui contribue à créer des démunis.

Dans une société et dans une ville comme Genève qui compte un demi-million d'habitants, où nous sommes prêts à investir pour un musée tout à fait honorable qui va nous apprendre comment les gens meurent ailleurs, on peut aussi investir un peu de biens immobiliers pour les vivants d'ici.

Autre chose: nous avons été émus, et à juste titre, par la situation des Kosovars que nous avions placés dans les locaux de la Protection civile à Champel. Ce qui me heurte un petit peu, en ce qui me concerne, c'est que l'on ne parle jamais par ailleurs des gens qui dorment sous la gare Cornavin: Genevois, Confédérés, petits-fils, arrière-petits-fils de Confédérés.

Je trouve cela dommage, parce que les démunis représentent un sujet qui devrait par essence même tous nous rassembler, quels que soient nos horizons et notre perspective politique. On s'aperçoit au fond que, pour l'Entente, on a raison d'investir dans la paix sociale, qui a un coût mais qui est rentable. Au sein de l'Alternative, nous avons nous aussi intérêt à être à l'écoute de ces hommes et de ces femmes exclus, avant qu'un petit malin ou qu'une petite maligne du genre Jorg Haider genevois ne soit soudainement à l'écoute de gens que nous n'aurons pas voulu ou pas su écouter. Donc, d'un côté comme de l'autre, je crois que nous pouvons être d'accord sur le fait que, avec la capacité financière d'une ville internationale comme Genève, gérer 550 000 habitants laisse vraiment la possibilité de tenir compte de ces démunis. Si nous avions plusieurs millions d'habitants, comme d'autres villes internationales, nous aurions évidemment plus d'exclus et ce serait plus compliqué, mais nous sommes une toute petite ville qui dispose de beaucoup de moyens. Faisons donc l'effort de nous réunir pour répondre à ces hommes et ces femmes démunis.

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). Je serai assez bref, mais j'aimerais quand même donner un petit exemple qui a surpris le groupe radical, mais également un autre groupement dont je vous parlerai tout à l'heure. Il est évident que le groupe radical ne va pas s'opposer à cette motion, mais demandera son renvoi à la commission sociale, pour y discuter de ce qui se fait déjà en la matière et éviter que l'on réinvente la roue comme souvent la Ville est capable de le faire.

J'entendais tout à l'heure le préopinant parler de certains qui s'occupent des démunis pour soigner leur propre aura dans la presse. Pour ma part, j'aimerais me

faire le porte-parole d'un groupement dont chacun ici salue le travail: le Parlement des jeunes. Celui-ci a organisé il n'y a pas si longtemps des journées, le samedi, pour donner à manger aux démunis au Square Hugo, et avait demandé au Conseil municipal de participer à cette action un samedi de temps en temps. Je peux vous dire ce qui s'est passé: le groupe radical y est allé, MM. Mino et Losio y sont allés, mais, à part cela, il n'y a eu aucune réponse de la part de ce Conseil municipal. Je trouve donc un petit peu dommage que l'on se gargarise avec l'aide aux démunis, alors que, pour une fois que quelqu'un nous demande de participer activement à quelque chose, eh bien, 70 conseillers municipaux sur 80 ne sont pas présents. Vous m'excuserez, je voulais me faire le porte-parole du Parlement des jeunes parce que son président a été vraiment très surpris de la réaction du Conseil municipal. Je pense qu'il fallait le dire. Pour une fois que l'on avait besoin de nous, eh bien, Mesdames et Messieurs, la plupart d'entre vous n'étaient pas là. *(Applaudissements.)*

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Avant d'exposer mon propos, je voudrais juste faire un commentaire sur ce que vient de dire mon éminent collègue radical – vous lui transmettrez, Monsieur le président. Si, effectivement, il n'y avait peut-être qu'un seul groupe et deux personnes d'autres groupes présents lors de ces samedis, c'est que – j'ose l'affirmer ici – au moins 25% des personnes présentes dans cette salle travaillent au service des démunis. Donc, si ces 25% n'étaient pas sur place ledit samedi, c'est parce qu'ils y sont toute la semaine! *(Applaudissements.)* C'est vraiment très facile à vérifier.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, revenons-en à la motion N° 71. Pour nous, elle a une drôle de tournure… Ah! Je voudrais juste encore répondre à des remarques extrêmement pertinentes que je viens d'entendre dans la salle: on reçoit peut-être un salaire pour s'occuper des démunis, mais il y a aussi 25% des personnes que je viens d'évoquer qui ont un salaire et sont également bénévoles! Elles savent faire les deux!

Une voix. On ne démolit pas, nous, on travaille!

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon. On peut être salarié et bénévole pendant son temps libre, Monsieur! On peut donner des cours, il n'y a pas de problème, c'est très facile!

Je reviens à cette motion qui nous tient très à cœur mais qui a par ailleurs une drôle de tournure. Pourtant, le PDC partage les préoccupations des motionnaires en matière de lutte contre l'exclusion et en faveur des plus démunis. Le PDC et

les motionnaires ont en commun la défense de la justice sociale et de l'égalité de la qualité de vie, ce au service de tous les habitants de Genève. Or, dans cette motion, il est question d'inviter le Conseil administratif à remédier à cette situation qui est un «moins» pour la Ville actuellement. Je suppose que les motionnaires seront d'accord de reconnaître que le «moins» concerne évidemment les démunis d'abord, et le prestige de la Ville de Genève ensuite. Cette petite tournure dans la motion pourrait sembler bizarre, comme s'il y était question de laisser la ville propre en ordre, comme s'il fallait encore mieux cacher les démunis. Tel n'est évidemment pas le souhait des motionnaires.

Monsieur le président, on pourrait croire que les motionnaires ne sont pas au courant que, à Genève, il y a toutes les nuits des places vides dans des lieux d'accueil gratuits mais que certaines personnes qui y sont accompagnées ne désirent parfois pas y rester, que des vêtements en parfait état sont remis gratuitement à toutes les personnes qui en font la demande par le Centre social protestant, Caritas, la Coulou, l'Armée du Salut, au Square Hugo, à Plainpalais-Accueil et j'en oublie. La Ville de Genève a mis sur pied depuis six ans la plate-forme contre l'exclusion, laquelle réunit une quarantaine d'institutions et d'associations qui luttent contre la précarité et l'exclusion en ville de Genève, et ne font pas la charité mais œuvrent pour la justice sociale. Les réponses à apporter pour lutter contre l'exclusion sont pluridirectionnelles et multiprofessionnelles. Tout cela, nos collègues motionnaires le savent bien, pourtant.

Alors, cette motion veut-elle peut-être dire que ceux qui luttent contre l'exclusion ne sont pas encore assez visibles? Est-ce que cela ne signifie pas que certains critères utilisés aujourd'hui par les travailleurs sociaux ne répondent plus à la réalité du terrain? Il ne s'agit pas de faire davantage dans ce qui a déjà été fait, mais peut-être de chercher ensemble où l'on n'a pas encore su répondre aux besoins. Cela amène le PDC à accepter cette motion, bien sûr, mais à proposer l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Les travailleurs sociaux de la Ville de Genève seront chargés d'aller au-devant des personnes refusant d'être hébergées dans les lieux existants afin de comprendre au mieux les manques de nos filets sociaux.»

M. Jean-Charles Lathion (DC). M. Dossan a fait allusion tout à l'heure à son action personnelle et à celle de quelques conseillers municipaux en faveur des démunis. Je souhaiterais lui demander s'il a été submergé par la demande. En fait, combien a-t-il accueilli de démunis? Effectivement, ç'aurait

été bien que nous y soyons allés à quatre-vingts, mais pour combien de démunis? Etaient-ils nombreux? J'aurais voulu savoir si vraiment vous avez été très sollicités.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Les paroles de M. Dossan ne me laissent pas indifférent. En effet, j'apprécie le fait qu'il se soit rendu un samedi ou deux pour servir la soupe à quelques personnes démunies – ce que je salue – et je comprends également la déception du Parlement des jeunes, mais je crois que cela ne suffit pas pour que M. Dossan nous donne des leçons dans ce domaine-là. La véritable lutte contre l'exclusion, la précarité et la pauvreté, c'est une lutte pour la justice sociale, et je n'ai pas souvent vu M. Dossan s'engager sur ce terrain-là. Donc, en ce qui nous concerne, nous luttons non seulement les samedis, mais aussi quasiment tout le temps pour qu'il y ait plus de justice sociale et de progrès social, pour qu'il y ait moins de pauvres, de personnes en situation précaire et d'exclus. Je voudrais bien que M. Dossan s'en souvienne lorsque nous discuterons dans ce Conseil municipal d'un certain nombre de projets de motions et de propositions allant dans le sens de la lutte contre l'exclusion.

M^me^ Michèle Künzler (Ve). Les Verts accepteront cette motion, mais il est vrai que, comme l'a déjà dit M^me^ von Arx, il y a déjà énormément de choses qui se font à Genève et je pense qu'il serait judicieux que la commission sociale en fasse un bref tour d'horizon. Pour nous aussi, il faut plutôt lutter pour la justice sociale. Bien sûr, les deux choses sont nécessaires et doivent toujours être conçues en commun; la théorie ne va pas sans la pratique. Cependant, les filets sociaux, comme on dit, peuvent faire peur, et l'on peut aussi avoir envie de s'en échapper. Les personnes démunies savent que tous ces dispositifs d'aide existent, mais ils ont aussi le droit et la liberté d'agir autrement et surtout de nous interpeller. Certaines personnes s'installent dans des passages qui sont loin d'être confortables – il y a des tas d'endroits où l'on peut aller dormir en étant moins vus – mais c'est aussi par provocation; ils ont envie de nous énerver, de nous interpeller. Ils ont le droit de le faire, c'est cela qui est important! Il ne faut pas simplement les mettre de côté, les «ranger» quelque part pour qu'on ne les voie plus.

Je crois que ce qui manque peut-être actuellement à Genève, c'est une structure pour les très jeunes, les ados. On pourrait peut-être reprendre l'exemple de Berlin, où l'on a mis sur pied un dispositif extrêmement léger, des chambres à la limite du squat disponibles pour les jeunes. Un adulte peut être présent, mais on ne leur impose rien: ni heure de coucher, ni abstinence, ni aucune restriction de ce type. C'est cela qui manque actuellement pour les jeunes. Dans certains squats,

certains jeunes de 15 à 18 ans, peut-être même plus jeunes, sont dans une situation extrêmement précaire et il faut simplement leur offrir une possibilité de passerelle. Ils ne sont certainement pas très nombreux, mais c'est peut-être une occasion à saisir de s'en occuper.

Je crois tout simplement qu'il faut envoyer ce projet en commission pour que l'on fasse un tour d'horizon et que l'on analyse les besoins réels, parce que je crois qu'il y a déjà énormément de choses qui se font dans ce domaine à Genève.

Le président. Vous proposez le renvoi à la commission sociale, j'imagine?

M^me^ Michèle Künzler. Oui.

M. Guy Dossan (R). Je répondrai tout simplement à M. Lathion. Il est vrai qu'il y a eu plusieurs de ces samedis organisés par le Parlement des jeunes, une douzaine, je crois. Le samedi où nous y étions, nous avons distribué plus de 100 repas. Le Parlement des jeunes, par la bouche de son président, nous a dit qu'il y avait à peu près 100 personnes qui venaient chaque samedi. Je pense que cela n'est pas à négliger.

Quant à M. Mouhanna… bon, eh bien, d'accord! O.K.! Je ne suis pas souvent du côté justice sociale, c'est vrai! Mais chacun de son côté, Monsieur le conseiller municipal! J'ai pris un exemple tout simple, et ce n'était pas pour donner des leçons mais juste pour dire que certains avaient une fois fait appel au Conseil municipal en écrivant une lettre à chacun des chefs de groupe et que nous n'avions pas répondu, ce que je trouve très dommage. Je pense que nous sommes aussi là pour répondre à ce genre d'initiatives. Le Parlement des jeunes est formé de jeunes qui font beaucoup de choses extrêmement positives et que tout le monde ici respecte et apprécie. Je me suis fait leur porte-parole, parce qu'ils ont trouvé un peu dommage que nous, qui voulons tellement faire pour le social, pour une fois que l'on avait vraiment besoin de nous physiquement, nous n'étions pas là.

M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP). Monsieur le président, j'aimerais que vous disiez à M. Dossan que, si 25% des conseillers municipaux n'étaient pas présents à la distribution de soupe au Molard, c'est que nous trouvons déplorable d'amasser des gens autour d'une table à des fins politiques en disant: «On les nourrit.»

Deuxièmement, en ce qui concerne les lieux publics et pour répondre à Mme von Arx, je l'invite, à part à dormir chez les pompiers, à dormir à la Coulouvrenière. Et là, elle pourra mieux juger. Qu'elle se rassure, pour l'instant le trax n'a pas passé! *(Voir l'interpellation N° 27 développée le 19 avril 2000.)*

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je suis un tout petit peu ému par les propos que j'ai entendus ce soir dans cette enceinte, et je trouve regrettable que l'on prenne les plus démunis et les plus vulnérables d'entre nous à des fins de récupération, en disant: «Moi, j'ai été le meilleur, je m'occupe de mes pauvres.» Il y a «mes pauvres», «vos pauvres», «nos pauvres»… non! Mesdames et Messieurs, il y a des gens vulnérables, démunis, qui méritent peut-être que l'on s'intéresse à leur sort, qu'on leur tende la main s'ils le souhaitent; mais je ne suis personnellement pas sûr que tel soit le souhait de tous ceux qui dorment à la gare. C'est peut-être un choix, il y en a qui y sont peut-être par nécessité et d'autres par choix. Je me réjouis, à titre humain, de pouvoir étudier ce sujet en commission sociale. *(Applaudissements.)*

Mme Sandrine Salerno (S). Le groupe socialiste soutiendra cette motion. Je tiens simplement à mettre en exergue deux points: le premier, c'est que, effectivement, comme Mme von Arx l'a si bien dit, il y a énormément d'associations privées, d'ailleurs souvent soutenues par la Ville et le Canton, qui font une action admirable sur le terrain auprès de personnes dans des situations sociales des plus précaires. A ce sujet, je dirai deux choses: les Colis du cœur, chaque année, n'ont pas assez de nourriture à distribuer; selon leur façon de fonctionner, ce sont les personnes qui vont vers cette association. Si elles le font, c'est vraiment un acte volontaire – je dis cela pour répondre à M. Oberholzer.

J'évoquerai très rapidement une expérience personnelle, vécue dans le cadre de la création des points d'eau à Genève. J'ai été très choquée, non pas parce que je remettais en question l'utilité du point d'eau, mais parce que je me suis tout a coup demandé ce que cela voulait dire. Et cela signifie que, à Genève – une ville très riche – on en arrive à créer des points d'eau parce que certaines personnes, des concitoyens, n'ont pas d'eau chez eux, ne peuvent pas se laver ni faire la lessive, et même n'ont pas forcément de chez-soi, bien sûr. Mais cela pose aussi toute la problématique suivante: qui a accès à quoi? Le point d'eau est notamment un lieu dont une partie des personnes à statut précaire sont les utilisateurs.

Il faut donc souligner l'action exemplaire de toutes ces activités privées au bénéfice des personnes en situation précaire, mais peut-être aussi relever les manques dans ce domaine, puisque l'on parlait tout à l'heure de trous dans les

filets sociaux. Il est vrai que, si l'on en arrive, dans une ville riche comme Genève, à compter une multitude d'associations privées œuvrant pour les plus démunis, cela veut dire que l'on a des manques en matière de législation. Je pense pour ma part que l'une des tâches de la commission consisterait peut-être à examiner quelles sont les garanties en matière de droit. S'il est vrai qu'il est bien d'avoir des pansements ad hoc ou des poches, des soupapes, des endroits où les gens peuvent aller pour se nourrir, se loger ou se laver, il serait bien aussi que, de notre côté, nous pensions à partager ces droits avec l'ensemble des concitoyens. Je pense à tous les droits économiques et sociaux, et notamment au droit à la santé, à l'emploi et au logement pour tous.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Je crois que tout a été bien dit, et c'est instructif. Je voulais simplement souligner l'aspect du processus menant à l'exclusion. Ce qu'il faut savoir, c'est que la crise a effectivement laissé sur le carreau beaucoup d'hommes et de femmes qui sont passés par le chômage, mais qu'elle a aussi laissé sur le carreau des hommes et des femmes qui étaient entrepreneurs et qui ont fait faillite. Le long chemin menant à l'exclusion, malgré ce grand réseau d'«outils» sociaux, est le suivant: essayez, quand vous avez fait faillite, d'avoir un appartement; vous verrez effectivement que ce n'est de loin pas simple. Je connais aussi beaucoup de personnes ayant été cadres supérieurs avec des salaires très confortables – entre 15 000 et 17 000 francs – chez qui tout à coup s'est déclarée une sclérose en plaques, une tumeur, etc., et qui ont subitement dû arrêter d'exercer leur activité et suivre le processus pour bénéficier de l'AI que je décrivais tout à l'heure.

Je peux vous dire que c'est cela, ce long processus avec les quelques marches menant à l'exclusion. Bien sûr que de nombreuses personnes, entourées par leur famille, peuvent effectivement traverser ce genre d'épreuve, mais il y a des gens qui lâchent prise dans ces moments-là, et ce sont des gens devenus vulnérables alors qu'ils ne l'étaient pas forcément avant. Le problème, c'est que, malgré le réseau, nous avons peu d'outils pour leur permettre de reprendre pied, entre autres en ce qui concerne le logement. Les accueils temporaires, les accueils d'urgence, c'est extraordinaire; mon confrère parlait tout à l'heure de la Coulou, mais je dois dire franchement que beaucoup d'entre nous n'y passeraient pas deux minutes. Il en va de même ailleurs. Ces solutions conviennent pour une semaine ou deux, mais si l'on veut rendre la dignité humaine à ces personnes, il faut qu'elles aient un logement dans le mois qui suit, qu'elles soient soutenues, quand bien même elles ont fait faillite ou ont connu d'autres difficultés.

En tout cas, notre groupe soutiendra bien entendu le renvoi de cette motion à la commission sociale, et l'on voit bien, d'ores et déjà, tout le travail qui nous attend. *(Applaudissements dans les rangs de la gauche.)*

M. René Grand (S). J'abonde tout à fait dans le sens de ce que vient de dire M. Jousson. J'aimerais simplement attirer l'attention – j'espère que la commission pourra le faire aussi – sur ce que l'on appelait vulgairement, il y a quelques années, les nouvelles pauvretés. J'ai été assistant social il y a quinze ans. On avait vraiment affaire à des marginaux; sur ce point, je rejoins tout à fait M. Oberholzer: la majorité des gens qui venaient ne vivaient peut-être pas ainsi par choix, mais enfin, c'était quand même un mode de vie acceptable.

Mais, comme l'a bien dit un préopinant, la situation est différente quand vous avez été quelqu'un de bien placé, qui gagnait bien, et qui tout à coup n'a plus rien et pour qui tout se déglingue, sur le plan non seulement professionnel mais aussi affectif: votre femme, puisque vous ne tenez plus votre rang, eh bien, elle va ailleurs; vos enfants vous négligent et ont honte de vous. Effectivement, je dois le dire à propos de ces gens-là, comment préserver leur dignité d'homme et de femme? Pour eux souvent, la dignité, c'est leur travail, leur fonction.

J'aimerais seulement vous rendre attentifs au détail suivant: quand vous rencontrez quelqu'un, vous lui dites: «Bonjour, Monsieur, bonjour, Madame, comment ça va? Qu'est-ce que tu fais?» Et la personne, qui avait un bon emploi, vous répond maintenant: «Eh bien, écoute, j'ai été licencié, etc.» Pensez à tous les employés, par exemple ceux qui ont été cadres à Swisscom: un mois après, ils ont reçu leur lettre de licenciement. J'ai quelqu'un qui a vécu cela dans ma famille; il a 53 ans et a été licencié. Que voulez-vous, il s'agit vraiment ici de nouvelles pauvretés. J'espère que la commission sociale va s'attaquer à cette forme de pauvreté, car ce sont effectivement ces gens-là que l'on retrouve tout à coup sur un carton à la gare. Et je crois que cela mérite que l'on y prête attention; la Ville a une certaine forme de solidarité à développer vis-à-vis de cette nouvelle pauvreté.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Ce débat est très intéressant, et je remercie le Parti du travail d'avoir déposé cette motion qui appelle à la réflexion et pose un problème que nous aurons à aborder encore pendant de nombreuses années, malheureusement. Certains philosophes disent que le XXIe siècle sera le siècle du social, et on le voit, c'est vrai. M. Jousson l'a dit: dans notre pays, en Amérique, dans d'autres pays libéraux, il y a à la fois de plus en plus de riches grâce à la Bourse et de plus en plus de pauvres et de gens qui sont sur la touche, comme l'a signalé très justement René Grand.

Un magistrat comme votre serviteur est obligé d'agir non seulement sur les effets – c'est louable d'aller servir des repas, et je félicite les gens qui l'ont fait au Square Hugo – mais également sur les causes. Et pour ce faire il faut aussi, Monsieur Dossan, mener une réflexion sur les changements à opérer dans notre société. On a parlé de Swisscom; c'est vrai que ces injustices – ces sociétés qui

font des milliards de francs de bénéfices et qui licencient des employés – sont révoltantes, que l'on soit de gauche ou de droite, Monsieur Henry. Quand votre collègue, le maire libéral de Russin, vient manifester pour le maintien de la poste de Saint-Jean, il se montre aussi opposé à une certaine forme de mondialisation et aux licenciements engendrés.

Donc, si l'on veut éviter qu'il y ait un jour trop de gens marginalisés, des nouveaux pauvres, comme c'est le cas en Angleterre ou aux Etats-Unis, il faut aussi agir sur les causes de cette situation, et nous nous y employons. C'est pour cela que nous faisons de la politique. Nous ne sommes pas là pour nous lancer des invectives en disant qui n'a pas fait quoi un samedi matin, mais pour faire du social et engager une réflexion de fond.

Cette réflexion de fond, nous la menons avec toutes les associations qui font partie de la plate-forme de coordination contre l'exclusion qu'Anne-Marie von Arx a évoquée très à propos. Il existe une quarantaine d'associations membres de cette plate-forme; j'en ai agrandi le panel depuis que je suis magistrat. J'y ai aussi intégré la police municipale, avec l'accord d'André Hediger, afin qu'elle puisse mieux collaborer avec la gendarmerie cantonale, ce qui me paraît aussi très important. Je dois dire que cette plate-forme fonctionne bien. Monsieur Jousson, nous avons des groupes de travail et des mandats très précis, ce qui nous permet de définir les besoins et les catégories de la population les plus exposées à la précarité.

Il faut reconnaître que de nombreuses associations font un travail extraordinaire dans ce domaine: le Caré, la Coulouvrenière, l'Armée du Salut, le Racard, le Centre social protestant, Caritas, Emmaüs… Si vous aviez rencontré l'abbé Pierre, comme j'en ai eu la chance lors du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, il vous aurait dit – malgré ses 87 ans, il est, au niveau de la conscience, encore frais comme un gardon – qu'il faut mener des actions en visant le long terme et le travail en profondeur.

Il faut aussi lutter contre la pauvreté, non pas seulement à Genève et en Suisse, non pas seulement contre celle qui touche les Suisses ou des ressortissants étrangers vivant dans notre pays, mais aussi contre la pauvreté dans les pays du nord et du sud, parce que nous avons des ramifications avec eux. En effet, en raison de la liberté de circulation, nous subissons bien évidemment les retombées de cette pauvreté-là. Le deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté a abordé ces problèmes très importants. On ne peut plus rester isolés à l'intérieur de nos petites frontières genevoises sans penser que nous faisons partie d'un immense territoire et que nous avons une pauvreté encore plus grande à nos portes.

Nous allons créer le Fonds international de lutte contre la pauvreté, dont j'espère qu'il aura son siège à Genève. Raymond Barre, Bernard Stasi et d'autres

maires français m'ont apporté leur concours, de même que des maires italiens, allemands, espagnols, suisses alémaniques et suisses romands sont d'accord de s'y associer. J'espère que nous pourrons vraiment engager une lutte très efficace contre la pauvreté ici – je dis bien ici, il ne faut pas oublier les Suisses, les Genevois, les Confédérés et les étrangers vivant ici – mais aussi ailleurs.

Monsieur Jousson, nous avons aussi augmenté cette année de 500 000 francs les allocations municipales dans le budget 2000 – je ne parle pas des prestations municipales destinées aux personnes du troisième ou du quatrième âge. Vous le savez, puisque vous êtes membre de la commission sociale. Et je suis sûr que, pour le budget 2001, avec toutes les belles paroles que l'on a entendues maintenant sur le social, vous allez accepter les augmentations notables que je demande en vue de prendre en considération les objectifs que vous poursuivez dans votre motion.

J'aimerais aussi que vous étudiiez en détail la question des 2 millions de francs destinés au social qui seront pris sur le boni 1999. Je vous rappelle, comme je l'ai dit à la séance de 17 h, qu'une étude sur la problématique des personnes en situation précaire a été demandée par le Service social et qu'elle coûtera 100 000 francs. Elle nous permettra vraiment de mieux cibler nos actions en réseau avec les associations, fondations et groupements, religieux ou pas, qui font un excellent travail.

Je terminerai par une dernière précision: cela concerne les centres d'action sociale et de santé (CASS). Il y en a 8 en ville de Genève et 22 dans le canton. Une réforme extrêmement importante va être appliquée prochainement au sein des CASS. La Ville de Genève sera beaucoup plus présente au sein des CASS; il s'agira d'un travail de proximité. Une séance d'étude durant toute la journée est prévue avec les employés municipaux des CASS le 15 juin; il y aura par la suite une conférence de presse, et un document important vous sera communiqué. La commission sociale en sera informée. Au sein des CASS, l'unité municipale réalisera un travail en réseau avec les associations afin de lutter contre les précarités. Toutes les problématiques actuelles liées à la désespérance que l'on peut connaître dans les quartiers seront abordées. Je pense que vous serez sensibles à cela, parce que cela va dans votre sens. Bien évidemment – vous le reconnaîtrez, Monsieur Jousson – je ne peux pas réformer en dix mois tout ce qu'il y a à réformer, mais le Conseil administratif s'emploie vraiment à donner la priorité au social, parce que la situation l'exige et qu'il y a urgence.

Mis aux voix, l'amendement du PDC est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Mis aux voix, la prise en considération de la motion amendée et son renvoi à la commission sociale sont acceptés à l'unanimité.

Le président. J'aimerais annoncer que la commission des travaux est convoquée mercredi 14 juin, à 17 h 30, à l'école de la rue Peschier. Il s'agit d'une communication destinée à ses membres et émanant du président de ladite commission, M. Juon.

12. Motion de M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Pierre Maudet, Paul Oberson, Georges Queloz, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle et M^me^ Alexandra Rys: «Pour un accès facilité des véhicules de service à la Clinique Générale-Beaulieu» (M-72)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– qu'actuellement le parcage autorisé le long du chemin de Beau-Soleil entrave sérieusement toute circulation sur cette artère très étroite;
– que cette entrave touche tout particulièrement les ambulances et autres véhicules d'urgence se rendant à la Clinique Générale-Beaulieu et aux autres établissements médicaux avoisinants;
– que cette difficulté d'accès pourrait gêner considérablement, le cas échéant, l'intervention du Service du feu;
– qu'il existe un parking souterrain public sous la Clinique Générale-Beaulieu;
– qu'il existe des parkings destinés aux habitants sous tous les immeubles,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne les mesures visant à la suppression de tout parcage le long du chemin de Beau-Soleil et permettant un libre et rapide accès des ambulances et autres véhicules de service à la Clinique Générale-Beaulieu ainsi qu'aux autres établissements médicaux.

M. Pierre Reichenbach (L). Cette motion constitue l'aboutissement d'une dizaine d'interventions dans ce Conseil afin de demander de régler avec efficacité la circulation sur la chaussée menant à la Clinique Générale-Beaulieu. En effet, il ne s'agit pas simplement «d'interdire pour interdire», mais il faut tout de même

[1] «Mémorial 157^e^ année»: Annoncée, 3619.

savoir que pratiquement tous les immeubles bordant cette petite rue ont des parkings privatifs et des parkings visiteurs. A la limite, ce qui nous importe, c'est que les ambulances ne soient pas bloquées au milieu de la chaussée. En effet, il y a des «gougnafiers» – passez-moi le terme – qui stationnent n'importe où et n'importe comment au bord de la chaussée. Je pense quant à moi qu'il serait plus simple que les deux bords de la chaussée soient dégagés et réservés au passage des ambulances… *(Brouhaha.)*

Le président. Je vous prie de bien vouloir écouter l'orateur. Merci.

M. Pierre Reichenbach. Je disais que les chaussées devraient être libérées pour que les ambulances et les véhicules de service puissent se rendre à la Clinique Générale-Beaulieu sans essuyer de trop grosses difficultés comme c'est le cas actuellement. Nous demandons donc au Conseil administratif qu'il tienne compte de ce que nous demandons dans cette motion.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée à la majorité (1 opposition).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne les mesures visant à la suppression de tout parcage le long du chemin de Beau-Soleil et permettant un libre et rapide accès des ambulances et autres véhicules de service à la Clinique Générale-Beaulieu ainsi qu'aux autres établissements médicaux.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

13. Motion de MM. Didier Bonny, Olivier Coste, M^mes^ Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Künzler, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer et M^me^ Marie-France Spielmann: «Sonnez avant d'entrer» (M-73)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant que:

– les séances plénières sont une des rares occasions de rencontre de conseiller(ère)s municipaux(ales) de partis différents ne fréquentant pas les mêmes commissions;
– les discussions, même discrètes, qui se superposent aux débats créent un bruit de fond désagréable et parfois gênant;
– les conseiller(ère)s qui s'éloignent de la salle soit pour rédiger une mise au point avec un collègue, soit pour faire une photocopie sont assimilé(e)s à des absentéistes ou à des habitué(e)s de la buvette;
– l'usage de la sonnerie d'appel au vote est laissé au bon vouloir de la présidence du bureau,

le Conseil municipal demande que chaque vote soit précédé d'une sonnerie permettant aux conseiller(ère)s de réintégrer leur place, sonnerie qui devrait avoir lieu systématiquement au moment de la prise de parole du dernier orateur inscrit (ou de la dernière oratrice), et que le règlement du Conseil municipal soit modifié en conséquence.

M. Olivier Coste (S). Nous avons été élus pour nous occuper avec assiduité des affaires de la cité, ce qui présuppose une attention de tous les instants aux débats de cette enceinte. Cependant, comme il est écrit dans cette motion, les indispensables discussions de mise au point pour élaborer de nouvelles motion suite à une idée de l'un ou l'autre des conseillers peuvent créer un bruit de fond gênant, comme nous le rappelait si souvent la présidente précédente. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de conseillers et de conseillères sont momentanément absents de ces lieux, bien que présents à la séance du Conseil. Cette absence de quelques mètres nous empêche parfois de participer à des votes, l'anticipation du moment du vote relevant plus souvent des jeux du casino que des sciences exactes. Cette motion vise à laisser aux conseillers le temps de réintégrer la salle, en faisant systématiquement sonner la cloche avant chaque vote au moment de la prise de parole du dernier orateur inscrit. Notre Conseil pourrait ainsi prendre des décisions correspondant réellement au nombre de conseillers présents à la séance plénière en cours.

[1] «Mémorial 157^e^ année»: Annoncée, 3619.

Afin que cette sonnerie retentisse systématiquement dans le cas que je viens de mentionner et que cela ne soit plus laissé au bon vouloir et à l'appréciation personnelle de la présidence, nous vous proposons de renvoyer cette motion à la commission du règlement, afin que le règlement du Conseil municipal soit modifié en conséquence.

Préconsultation

M. Guy Savary (DC). Vous avez devant vous un homme heureux, car, comme l'a dit l'abbé Pierre, il faut voir loin et viser le long terme. Il y a quelques années, j'avais déposé exactement la même motion, qui avait été «balayée»; elle n'avait pas agréé à ce Conseil, et je me réjouis que le sujet revienne aujourd'hui. Il me semble effectivement que, pour le bon déroulement de nos séances, il est heureux que le président sonne, que l'on ferme les portes, que ceux qui sont dans la salle votent et pas les autres, enfin, que l'on mette en place tout un dispositif qui paraît peut-être relever de questions de détail mais qui amènera beaucoup plus de satisfaction et de sérénité dans cette salle. Ces derniers temps, nous avons procédé à différents votes un peu bizarroïdes, et il a fallu s'y reprendre à plusieurs reprises pour arriver enfin au vrai résultat. Je me réjouis que ce sujet soit renvoyé à la commission du règlement.

Sans fausse modestie, je vous propose de relire ma motion ainsi que tous les débats qui ont eu lieu en son temps, parce qu'elle va même un peu plus loin dans le détail que le texte présenté ici, et je pense que plus on réglera finement nos séances et les procédures de vote, mieux on s'en portera.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés à l'unanimité.

14. Résolution de MM. Philippe Cottier, Guy Dossan, André Kaplun et Jean-Luc Persoz: «Pour le paiement des jetons de rapporteur à la remise du rapport» (R-14)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

– la pratique actuelle du Conseil municipal selon laquelle les jetons de rapporteur sont crédités aux rapporteurs dès leur nomination par les commissions;

[1] «Mémorial 157e année»: Annoncée, 3619.

– la démission de conseillers municipaux en cours de législature ou leur non-réélection lors d'élections municipales sans que ceux-ci aient déposé leurs rapports;
– le fait que, si la rédaction d'un rapport est assumée par un autre conseiller municipal, ce dernier n'est pas rémunéré;
– la pratique du Grand Conseil consistant à créditer les jetons de rapporteur une fois le rapport déposé,

le Conseil municipal décide de créditer les jetons de rapporteur après la remise du rapport au Secrétariat du Conseil municipal.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (S). Je voudrais juste donner une information: quand on a voté la modification du montant des jetons de présence, ce point y a été intégré. Cette résolution est donc en réalité sans objet!

Le président. Il nous est malheureusement impossible de retirer cette résolution sans l'accord de l'ensemble de ses auteurs. Certains d'entre eux n'étant pas présents, il n'est pas possible de la retirer, raison pour laquelle je fais voter sa prise en considération.

Mise aux voix, la résolution est acceptée à l'unanimité.

(Voir nouveau vote ci-après.)

Le président. Cette résolution est donc renvoyée au Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (S). Mais non, elle va au bureau du Conseil municipal!

Des voix. Au Conseil administratif!

Le président. Bon, très bien, je fais encore voter le renvoi à la commission du règlement. *(Protestations.)*

M. Daniel Sormanni. Mais non! Au bureau du Conseil municipal!

Le président. Alors faites-moi une proposition, je vous écoute!

M. Daniel Sormanni. Il faut la renvoyer directement au bureau du Conseil municipal!

Le président. Ce n'était pas mon avis, c'est pour cela que je propose… Je ne sais pas si je peux proposer moi-même quelque chose!

M. Daniel Sormanni. Vous ne pouvez pas la renvoyer au Conseil administratif, cela ne le concerne pas!

Le président. Bon, voilà, comme personne ne fait d'autre proposition… Madame Ecuvillon!

M^me^ Alice Ecuvillon (DC). Excusez-moi, Monsieur le président, mais avez-vous fait voter la prise en considération ou le contenu de la motion?

Le président. En fait, il s'agissait du contenu!

M^me^ Alice Ecuvillon. C'était le contenu! Donc, à mon avis, la discussion est close maintenant. Effectivement, comme l'a dit M. Sormanni tout à l'heure, lorsque nous avons accepté l'augmentation des jetons de présence pour les rapporteurs – cela figurait dans le rapport y relatif – c'était sous la condition que les jetons de présence ne soient payés qu'au moment où le rapport est déposé.

Le président. C'est ce qui me semblait aussi, Madame, donc cette résolution est renvoyée au Conseil administratif. *(Protestations.)* Alors, refusez-la, ne l'acceptez pas! Mais c'est un peu tard!

M^me^ Alice Ecuvillon. Refaites voter!

M^me^ Marie Vanek (AdG/SI). Etant donné que ce sujet a déjà été traité, il me semble qu'il faudrait refaire un vote. Effectivement, on ne peut pas retirer cette résolution vu que les personnes qui l'ont déposée sont absentes; on pourrait donc éventuellement, à titre exceptionnel, refaire un vote pour la refuser.

Le président. Il aurait été préférable qu'elle soit premièrement retirée, ce qui n'était pas possible, et ensuite qu'elle soit refusée, ce qui n'a pas été le cas, mais, si vous êtes d'accord, nous refaisons un vote, ce qui vous permettra de la refuser et donc de la classer.

Mise aux voix, la résolution est refusée à l'unanimité.

15. Interpellation de M. Michel Ducret: «Des équipements communautaires accessibles aux handicapés et aux personnes de petite taille dans les immeubles de la Ville de Genève» (I-19)[1].

M. Michel Ducret (R). Mon intervention sera de toute façon très brève. J'ai dû à ma grande stupeur constater que, dans certains immeubles de la Ville de Genève, les équipements communautaires – éléments de base dans la vie d'un immeuble – tels que la machine à laver et la petite tirelire où l'on met des sous pour la faire fonctionner, sont disposés de telle manière que non seulement une personne handicapée n'a aucune chance de pouvoir y accéder, mais que même les personnes de petite taille ne peuvent pas s'en servir. Je veux bien qu'il y ait peut-être de bonnes raisons – que l'on m'expliquera certainement – à cela, mais je pense que, en tant que Ville de Genève qui se bat par ailleurs pour les démunis et les plus défavorisés, il est scandaleux que l'on en arrive à tolérer de tels équipements dans nos immeubles.

J'ai notamment visité une buanderie où la machine à laver est de grande taille, se trouve disposée sur un socle de près de 15 cm de hauteur, et s'ouvre par en dessus. Allez attraper une chaussette quand vous mesurez 1,60 m!… Quant à la petite tirelire où l'on met les sous, elle se trouve au moins à 1,30 m, voire à 1,40 m de hauteur, si ce n'est plus… Totalement inaccessible pour des personnes de petite taille!

[1] «Mémorial 157^e^ année»: Annoncée, 3749.

Il s'agit donc de procéder à une adaptation urgente dans les immeubles de la Ville. Je vous rappelle que certains de ces équipements sont mis à disposition par des entreprises sous-traitantes. Je demande instamment que le Conseil administratif fasse procéder à un contrôle de tous les immeubles de la Ville disposant d'équipements communautaires, afin que ceux-ci soient à la portée de tout un chacun. Je pense que c'est la moindre des choses que l'on doit aux locataires, surtout vu que la Ville se targue de loger des gens qui ne sont pas toujours d'une taille «standard», 1,80 m, baraqués… Je crois qu'il serait temps de songer vraiment un peu à tout le monde. Des équipements tels que celui que j'ai vu ne sont simplement pas admissibles dans le parc immobilier de la Ville. Voilà. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, et je remercie le Conseil administratif de prendre des mesures très rapides plutôt que de prendre le temps de me répondre.

Le président. Merci, Monsieur Ducret; j'imagine que ce sera le cas.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

16. Motion de M^me^ Alice Ecuvillon et M. Guy Savary: «Mur commémoratif au Palais Wilson» (M-74)[1].

PROJET DE MOTION

Vu:

– la destinée humanitaire du Palais Wilson transformé en Maison des droits de l'homme;
– le mur existant qui borde la parcelle, côté lac;
– les initiatives nombreuses du Conseil municipal désirant rappeler la mémoire de personnages célèbres ou d'actions héroïques,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre à disposition le mur susmentionné afin d'y apposer des plaques, fresques ou sculptures commémoratives.

M. Guy Savary (DC). Le texte de la présente motion contient déjà le message que nous aimerions vous transmettre. Vous vous souvenez que nous avons

[1] «Mémorial 157^e^ année»: Annoncée, 3749.

dernièrement rendu hommage à l'écrivain Borges, par exemple, ainsi qu'aux brigades républicaines en Espagne, lesquelles vont être honorées par une statue érigée au début de la rue Dancet. Plus récemment, nous avons rendu hommage à M. Radjavi, nous avons demandé une plaque commémorative, etc.

Nous ne voulons pas faire du mur du Palais Wilson un ex-voto digne du futur Musée d'ethnographie, mais il semble judicieux aux motionnaires d'utiliser cette paroi en béton pour marquer l'estime que nous portons à tel personnage ou à tel groupement. Ce serait d'autant plus adéquat que ce mur est situé au pied de la Maison des droits de l'homme. A moins que le Conseil municipal et le Conseil administratif ne veuillent faire réaliser une fresque générale pour rendre hommage globalement à l'ensemble de l'humanité. Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à soutenir cette motion, et nous croyons en la créativité du Conseil administratif pour qu'il nous fasse une proposition dans ce sens.

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). Les Verts sont bien entendu d'accord avec l'idée de pouvoir éventuellement commémorer en un seul lieu la mémoire des personnes qui nous sont chères. Nous sommes peut-être un peu gênés par l'idée d'utiliser un mur pour cela, dans le sens où beaucoup des personnes que nous souhaiterions honorer auraient malheureusement probablement terminé leur existence contre ce mur ou contre un autre en tant que fusillés; le rappel ne serait peut-être pas forcément du meilleur goût. Il est possible que nous ayons d'autres idées à proposer, et c'est ce qui pourra se faire en commission des beaux-arts où nous souhaitons que cette motion soit renvoyée.

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Il est des murs qu'il faut abattre, et d'autres qu'il faut mettre en valeur. Ces murs peuvent servir à honorer la mémoire de ceux qui ont défendu, au prix de leur vie parfois, nos valeurs de liberté et de démocratie. Ces murs, comme celui du Palais Wilson, peuvent servir de trace dans l'histoire de l'injustice humaine et nous évoquer le passé lorsque notre mémoire flanche. C'est pourquoi ce mur-là, qui n'est pas très intéressant en lui-même, pourrait être porteur de noms ou d'actions symbolisant l'engagement de personnes qui ont permis, par leur courage, d'en abattre d'autres qui annihilaient toute vision d'un monde meilleur. Nous sommes très attachés à l'idée de témoigner notre reconnaissance envers ceux qui n'ont pas eu le temps, la liberté, la chance, le droit de s'exprimer comme nous le faisons avec la liberté qui nous est accordée ici. En leur mémoire, le PDC vous demande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M. Michel Ducret (R). Voilà une proposition magnifique! Voilà le columbarium de notre bonne conscience, voilà où mettre nos tags et autres graffiti officiels! Ce mur de la bonne conscience sera avantageux, d'ailleurs, si l'on songe aux innombrables motions proposant d'honorer ceci, de déplorer cela, d'aller au secours des uns et des autres. Toutes choses certainement très honorables, mais qui occupent notre Conseil et prennent beaucoup trop de temps, alors que nous négligeons les affaires de la cité. Si l'on avait l'assurance définitive, Mesdames et Messieurs, que grâce à ce mur on n'aurait plus jamais à débattre dans cette enceinte de sujets qui ne nous concernent pas pour pouvoir mieux se regarder dans le miroir le matin et faire plaisir à quelques amis, eh bien, cela vaudrait largement la peine et la dépense ainsi occasionnée. Dans ce cas, j'irais jusqu'à soutenir l'idée de M. Savary de faire une bonne fois pour toutes un mur en hommage universel, une sorte de mémorial pour l'humanité qui souffre des injustices. Car, en effet, il y en a tout le temps, des injustices! Et on pourrait en débattre tous les soirs sans cesse et siéger tous les jours à propos de ce genre de sujets.

Pour parler plus sérieusement, Mesdames et Messieurs, je crois qu'un petit détail a dû échapper aux motionnaires: si je ne m'abuse, ce mur a été mis à la disposition de la Confédération par le Canton de Genève, et je ne suis pas certain que la Ville puisse en disposer sans autre. Il y aurait donc là, de toute façon, quelques éclaircissements à obtenir. Je me vois mal m'opposer à une si bonne idée. Si seulement cela pouvait nous donner un peu plus de temps pour nous occuper de nos affaires! Tel est le vœu le plus cher des radicaux face à cette proposition qui est plus amusante que sérieuse.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Cette motion, généreuse certes, mérite cependant d'être discutée, et c'est la raison pour laquelle nous demandons son renvoi à la commission des beaux-arts.

M. Roman Juon (S). A propos de mur: si vous en cherchez un et que l'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur celui du Palais Wilson, j'en ai un autre à vous proposer. Demandez à M. Manuel Tornare; on a le fameux mur du cimetière de Plainpalais. On pourra peut-être en faire quelque chose! Quant à notre groupe, je crois que nous avons la liberté de vote, nous ne savons pas trop comment nous prononcer là-dessus.

M^me^ Liliane Johner (AdG/TP). Nous non plus, nous ne sommes pas très convaincus par cette motion, non pas quant au fond mais quant à la forme. Nous accepterons néanmoins son renvoi à la commission des beaux-arts, et nous en rediscuterons.

M^me^ Alice Ecuvillon (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vous rappeler combien de fois il nous est arrivé, justement, de traiter des motions demandant que l'on honore telle ou telle personnalité. Il fallait chaque fois chercher un endroit à cet effet, et l'idée que nous avons émise consiste à faire un mémorial. Mais lequel? Comment? Où? En pensant à ce mémorial, nous ne sommes absolument pas fixés sur un endroit plus que sur un autre, mais il nous a évidemment paru assez intéressant et logique qu'il soit situé près de la Maison des droits de l'homme. Effectivement, c'est beaucoup plus le fond qui nous importe que la forme, c'est-à-dire l'idée de construire un mémorial pour toutes ces personnalités que nous voulons honorer.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il y a déjà eu beaucoup de projets concernant ce bâtiment. Avant d'être conseiller administratif, j'étais membre du Fonds cantonal de décoration, et je sais qu'il y avait même un projet de flamme du soldat… pas du soldat inconnu, mais enfin, du défenseur inconnu des droits de l'homme. Bref, des idées de ce genre ont été émises et heureusement refusées par le Conseil d'Etat. Le Conseil administratif est toutefois d'accord de prendre en considération l'idée exposée dans cette motion.

Cependant, il faudra quand même procéder à une vérification; M. Ducret a raison de dire que ce mur est peut-être maintenant sous la responsabilité de la Confédération. Je ne sais pas si mon collègue M. Ferrazino connaît déjà la réponse à cette interrogation. Toujours est-il que M^me^ Robinson, haut-commissaire aux droits de l'homme et qui travaille au Palais Wilson, devrait normalement être associée à une telle décision, vous êtes d'accord! Il faudra aussi demander l'avis des commissions du patrimoine, parce que l'on ne peut pas transformer ce mur sans que lesdites commissions soient associées à cette décision. Je vous remercie et vous propose également de renvoyer cette motion à une commission, afin que le Conseil administratif puisse vous donner des réponses plus fournies.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (2 oppositions et quelques abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des beaux-arts est accepté sans opposition (1 abstention).

17. Interpellation de M. Roman Juon: «Téléphone de la Ville de Genève: faites patienter aussi avec du jazz» (I-20)[1].

M. Roman Juon (S). Je crois que tout ce qu'il y a à dire est contenu dans le titre de l'interpellation. *(Applaudissements.)* On avait à l'époque déposé une motion dans le même esprit, mais dans laquelle on demandait au Conseil administratif de mandater des musiciens pour créer des petites musiques. Cela avait été refusé. La solution du CD à changer de temps en temps est plus simple. En général, il s'agit de musique assez classique, ronflante. Je crois que l'on pourrait changer et faire quelque chose d'un peu plus «dans le vent» en nous offrant du jazz. Il faut souvent patienter au téléphone, vu les réductions de personnel. J'ai remarqué que, au Service de la voirie en particulier, il faut attendre très, très, très longtemps. Alors, autant patienter avec d'autres musiques, c'est aussi une question éducative.

M. Alain Vaissade, maire. C'est une très bonne proposition et nous allons voir ce que nous pourrons faire. L'interpellation est close!

(Un conseiller municipal demande la parole.)

Le président. En principe, il n'y pas de débat sur une interpellation, à moins que l'assemblée n'en décide autrement. Monsieur Juon, vous pouvez répliquer.

M. Roman Juon (S). Je suis d'accord, si quelqu'un veut intervenir, de répondre au sujet de cette interpellation!

Le président. Votre largesse d'esprit vous fait honneur, Monsieur Juon, mais le règlement ne prévoit pas ce cas de figure, et un vote est nécessaire pour que l'on puisse engager un débat sur une interpellation. Je mets donc au vote la possibilité que nous ouvrions le débat sur cet objet.

Mise aux voix, l'ouverture du débat sur l'interpellation est refusée à une large majorité.

L'interpellation est close.

---

[1] «Mémorial 157e année»: Annoncée, 3750.

18. Projet d'arrêté de M^mes^ Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, MM. Olivier Coste, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, M^mes^ Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz, MM. Jean-Charles Lathion, Alain Marquet, Paul Oberson, Bernard Paillard, Robert Pattaroni et M^me^ Marie-France Spielmann: «Modification de l'alinéa 2, «commission des beaux-arts», de l'article 121 du règlement du Conseil municipal» (PA-4)[1].

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

– que le nom actuel de la commission ne reflète pas clairement les domaines couverts par cette commission;
– que, à titre d'exemple, le *Larousse* définit les beaux-arts comme le nom donné principalement à l'architecture et aux arts graphiques et plastiques;
– qu'il paraît donc judicieux d'adopter un nom ayant une connotation plus large,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sa commission des beaux-arts,

arrête:

Article unique. – La dénomination de la commission des beaux-arts est modifiée; le nouveau texte de l'article 121, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal (RCM) est le suivant:

«commission des arts et de la culture (spectacles, concerts, théâtre et opéras, bibliothèques, musées et collections, promotion culturelle et tourisme)».

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). Le vieux «réac», ainsi que l'on m'a qualifié le jour où nous avons voté sur cet objet à la commission, se doit de prendre la parole! Nous n'allons pas lutter contre cette décision, mais nous trouvons simplement que nous avons vraiment discuté pour rien. On n'a peut-être pas pensé à certains problèmes, simplement pour satisfaire l'ego de certains d'entre nous. En effet, vous allez obliger tous les subventionnés qui écrivent aux commissaires aux beaux-arts

[1] «Mémorial 157^e^ année»: Annoncée, 4044.

en libellant l'adresse «commission des beaux-arts» à changer leur mailing! On aurait peut-être dû y penser… Mine de rien, cela fait quand même pas mal de travail. En tout cas, une chose est sûre: heureuse ville que celle dont le seul souci est de changer le nom de ses commissions uniquement parce que cela ne plaît pas à certains.

Le président. Nous avons un amendement déposé par M. Michel Ducret, lequel propose la modification suivante:

Projet d'amendement

«*commission des arts, de la culture et du tourisme* (spectacles, concerts, théâtres et opéras, bibliothèques, musées et collections, promotion culturelle *et touristique*)»

M. Michel Ducret (R). J'interviendrai très brièvement, Monsieur le président, juste pour rappeler que le tourisme est aussi quelque chose d'important pour notre ville, et que l'un des principaux attraits touristiques de Genève est précisément la culture. Je crois que cela doit être rappelé et qu'il faut en avoir conscience. Je pense que maintenir cette notion à l'esprit des gens en la conservant dans le nom de la commission est une bonne idée. C'est d'ailleurs pour cela que la fin du texte corrigé est: «promotion culturelle et touristique». Ce simple ajout me semble indispensable pour se rappeler l'importance du tourisme pour notre ville. Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce sujet.

M. Alain Marquet (Ve). J'interviens très brièvement, Monsieur le président, pour dire que le souci de la commission, lorsqu'elle a évoqué cette possibilité de changement du nom de son groupe de travail, était aussi de garder à l'esprit l'idée de la simplicité. Il est donc évident que la commission des beaux-arts ne se transforme pas en commission des arts et de la culture (spectacles, concerts, théâtres et opéras, bibliothèques, musées et collections, promotion culturelle et tourisme); non, la commission des beaux-arts souhaitait voir son nom se transformer en commission des arts et de la culture, un point, c'est tout! D'accord? Quant au tourisme… pour ma part, je ne l'inclus pas dans cette dénomination-là. Ce terme est inclus dans la liste qui suit et, à mon sens, cela suffit.

Mis aux voix, l'amendement de M. Ducret est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sa commission des beaux-arts,

arrête:

Article unique. – La dénomination de la commission des beaux-arts est modifiée; le nouveau texte de l'article 121, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal (RCM) est le suivant:

«commission des arts et de la culture (spectacles, concerts, théâtre et opéras, bibliothèques, musées et collections, promotion culturelle et tourisme)».

Le président. Un troisième débat étant obligatoire pour une modification du règlement du Conseil municipal, il aura lieu lors d'une prochaine séance.

19. Motion de Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Nicole Bobillier, Sophie Christen, Eustacia Cortorreal, Alice Ecuvillon, M. Alain Fischer, Mmes Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, MM. Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Pascal Perler, Mmes Sandrine Salerno et Marie Vanek: «Les enfants d'abord… même clandestins!» (M-81)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la Suisse est signataire depuis le 26 mars 1997 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, reconnaissant ainsi que «l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale», ce qui l'engage à lui assurer «protection et soins nécessaires» au respect de son intégrité;
– que le Canton de Genève a été précurseur en matière de scolarisation des enfants clandestins, promouvant ainsi une politique de protection et de prévention;
– que les enfants clandestins scolarisés bénéficient d'une assurance maladie et ainsi d'un accès aux soins et à la prévention;
– que la Ville de Genève est signataire de l'engagement de Barcelone «Villes pour les droits de l'homme», afin de lutter contre l'exclusion;
– que les bébés et les enfants clandestins de 0 à 4 ans n'ont pas accès à l'assurance maladie, donc sont plus vulnérables, notamment en matière de dépistage de problèmes de santé physique et psychique, ainsi que dans les cas de négligences ou risque de maltraitance;
– que les crèches de la Ville de Genève sont conscientes des risques d'exclusion encourus par les bébés et enfants clandestins de 0 à 4 ans,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'une inscription «officielle» de bébés et d'enfants clandestins de 0 à 4 ans au sein des crèches de la Ville de Genève, afin de négocier avec le SAM (Service assurance maladie), par analogie avec les enfants clandestins scolarisés, l'accès à une assurance maladie.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Monsieur le président, je ne vous garantis pas d'être très bref, cette fois. Dans l'arbitraire le plus total, les caisses d'assurance maladie ont décidé de refuser d'assurer les personnes ne pouvant pas présenter d'autorisation de séjour. Or la LAMal (loi sur l'assurance maladie) impose à toute

[1] «Mémorial 157e année»: Annoncée, 4045.

personne domiciliée en Suisse de s'assurer dans les trois mois qui suivent sa prise de domicile ou sa naissance, le domicile étant compris au sens du Code civil, ce qui n'implique pas de permis, et non au sens du droit administratif, où une autorisation de police serait requise. Cette interprétation est confirmée par un avis de droit de l'Office fédéral des assurances daté de juin 1999.

De plus, la loi et l'ordonnance fédérale sur l'assurance maladie ont pour but de garantir l'accès aux soins médicaux et, de manière plus large, de garantir la protection de la santé et de la vie. De toute évidence, ces intérêts priment sur l'application du droit des étrangers. C'est d'ailleurs dans ce sens que notre canton, suivi maintenant par tous les cantons suisses, a fini par reconnaître le droit fondamental de tout mineur à pouvoir accéder à une formation scolaire ou professionnelle, droit qui contredit et dépasse les lois et les règlements en vigueur à la police des étrangers. La Suisse a ratifié le pacte international relatif aux droits sociaux et culturels et s'est engagée à créer des conditions propres à assurer à toute personne domiciliée sur son territoire des services médicaux et une aide médicale en cas de maladie. L'attitude des caisses-maladie à l'égard des clandestins induit donc une violation de cette obligation internationalement admise.

Devant l'illégalité de la position des assurances maladie, le Département de l'instruction publique de Genève (DIP), en collaboration avec le Service des assurances de l'Etat, le SAM, a mis au point une procédure concernant les mineurs scolarisés. Le SAM leur délivre une attestation d'obligation d'assurance qui leur permet de s'imposer auprès des compagnies de leur choix. Mais alors, comment faire quand les parents ne peuvent plus payer les primes? Dans le cas des familles suisses ou étrangères établies ici, l'Hospice général intervient. Par égalité de traitement, le SAM intervient maintenant depuis une année dans le même sens.

Anticiper l'inscription des moins de 4 ans sur les listes des crèches de la Ville permettra à ce service d'officialiser la présence de ces enfants chez nous au même titre que ceux qui sont scolarisés, et obligera les assurances à les accepter en conformité avec la LAMal, puisque celle-ci ne rend pas cumulatives l'exigence du domicile et celle de la naissance. Pour elle, il suffit donc que quelqu'un soit né en Suisse pour que l'assurance ait l'obligation de l'assurer.

C'est là un premier pas vers la reconnaissance du droit à l'existence de tout enfant vivant ou né ici. En effet, aujourd'hui, un enfant peut naître à Genève et n'être pas reconnu légalement. Quand un enfant naît, tout le monde dit qu'il vient au monde; personne ne précise d'où il vient. C'est pourtant ce que font notre administration et notre police en discriminant les bons étrangers des mauvais, ceux des nations riches et ceux des nations pauvres, donc en fonction de leur origine nationale. Cela en contradiction flagrante avec la convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale, laquelle engage notre pays depuis 1969 déjà. Ce droit à l'existence est ainsi refusé du seul fait que cer-

tains habitants ne remplissent pas les conditions de règlement arbitraire qui discrimine les travailleurs en fonction de leur fortune et de leur origine. Si vous travaillez chez Procter & Gamble, installez-vous; vous aurez un permis. Si vous êtes de la Communauté européenne, maintenant, installez-vous; vous aurez un permis. Comme vous le rappelait tout à l'heure M. Oberholzer, si vous êtes d'un pays pauvre, il y a du travail pour vous, pénible et mal payé, mais vous n'aurez pas d'existence légale et, bien évidemment, pas de permis.

En attendant, nous nous réjouissons de cette motion, tout en estimant qu'il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin et qu'il s'agira bien d'élargir cette protection aux parents de ces enfants. Pour l'instant, ceux qui sont employés au noir dans des restaurants, des hôtels ou des entreprises et sont déclarés aux impôts sont couverts au travers des assurances collectives. Travailleurs semi-clandestins, ils ne sont en fait clandestins que pour la police des étrangers et pour personne d'autre à Genève. Ceux et celles qui travaillent au noir chez des particuliers ou dans des entreprises de type familial, eux, n'ont droit à rien. Ils enrichissent cependant notre communauté en termes humains, parce qu'ils préservent la qualité de vie de malades ou de personnes âgées qui peuvent ainsi rester à domicile et y être soignés. Ils enrichissent notre communauté en termes économiques, car ils permettent d'économiser des placements en institution, très onéreux tant pour des familles que pour notre collectivité publique. Comme notre canton n'en est pas à leur refuser des soins d'urgence – heureusement – il arrive parfois que les services des contentieux de nos hôpitaux publics doivent faire passer sous l'appellation «pertes et profits» des sommes très importantes, bien plus élevées que celles qui permettraient d'aider ces travailleurs le cas échéant en leur assurant des primes d'assurance maladie.

L'avenir passe donc par la suppression de la sinistre police des étrangers, incapable de comprendre deux phénomènes concomitants, à savoir la nécessité pour notre pays qui vieillit d'intégrer un nombre suffisant d'immigrés et la présence inévitable de ceux qui, avec ou sans permis, continueront de venir travailler chez nous tant qu'ils ne trouveront pas de travail chez eux. Fermons les portes, ils viendront par les fenêtres! Vaste programme!

Même si le contrôle et le rappel à l'ordre des assurances sont laissés à la responsabilité des cantons, la Ville, qui garantit en première ligne les droits fondamentaux de tous ses habitants, est habilitée à protéger la santé de tous, à commencer par les plus jeunes, en prenant les dispositions administratives d'urgence qui s'imposent. Ces dispositions n'entraîneront aucune charge financière, car si ces familles devaient se retrouver un jour dans l'incapacité de payer leurs primes, c'est le Service des assurances de l'Etat qui interviendrait, comme nous l'avons déjà dit, évitant par là de devoir payer des factures de soins autrement plus élevées. Cette motion sera donc votée par notre groupe. Je vous remercie de votre attention.

M^me^ Sandrine Salerno (S). Le préopinant a été exhaustif et l'ensemble des points que j'avais imaginé développer ce soir l'ont en fait déjà été. Mon intervention sera donc relativement brève. Je souhaiterais juste souligner à nouveau deux aspects de cette situation et dire que, effectivement, le groupe socialiste se réjouit de voir que la motion présentée ce soir rassemble les signatures d'élus de l'ensemble des groupes siégeant dans cette enceinte. Cela signifie donc qu'il y a consensus quant au fait de défendre le droit à la santé et à l'accès aux soins, notamment pour les enfants résidant en ville, et ce indépendamment de leur statut légal.

M. Mino a parlé de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et au pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels. On pense notamment à l'article 9 de ce pacte, qui concerne le droit à la santé pour toutes et pour tous. Nous attendons donc que le Conseil administratif suive les motionnaires et étende l'accès aux soins aux enfants âgés de 0 à 4 ans.

Ainsi que M. Mino l'a dit précédemment, le Parti socialiste souhaiterait que le droit à la santé et l'accès aux soins soient étendus à l'ensemble des personnes résidant en ville, donc à la fois aux enfants âgés de 0 à 4 ans, à l'ensemble des enfants scolarisés – ce qui est déjà le cas – mais aussi aux femmes et aux hommes. En effet, sans même parler en termes de prévention des maladies, est-il acceptable, par exemple, que des femmes enceintes sans statut accouchent à Genève à la sauvette, très souvent en ambulatoire et parfois même chez elles? Nous ne le pensons pas.

La possibilité légale d'offrir le droit à l'assurance maladie à tous et toutes est offerte. M. Mino a parlé de la position de l'Office fédéral des assurances sociales; on peut également relever que le Conseil fédéral, suite à une interpellation, avait lui aussi statué là-dessus, puisqu'il a affirmé que c'est la notion du domicile fictif – et non pas du domicile légal – qui doit être prise en compte s'agissant de la santé des habitants.

Le Parti socialiste espère donc que le Conseil administratif fera diligence sur ce dossier, que ce droit sera très prochainement octroyé à la population concernée par la motion et, par la suite, étendu à l'ensemble des individus résidant en ville. Nous émettons aussi le souhait que, si une décision est prise dans ce sens ce soir, le Canton suive la Ville.

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Quand nous disons «les enfants d'abord, même clandestins», c'est que nous sommes face à l'un des plus grands problèmes de notre société: la reconnaissance des droits de l'enfant. La Suisse n'a

pas été l'une des premières à signer cette convention; c'est le moins que l'on puisse dire. Ce que nous voulons dénoncer par cette motion est l'une des conséquences du retard de la Suisse à s'engager en faveur des droits de l'enfant.

L'une des raisons de la signature tardive de la convention des droits de l'enfant par notre pays est la «crainte du regroupement familial». Quand j'emploie le terme de «crainte», c'est un doux euphémisme pour parler de cet aspect inhumain de la politique familiale de la Suisse à l'égard des travailleurs étrangers. Nous le savons tous: à un moment donné dans la vie des travailleurs émigrés, l'insupportable isolement de leur famille les a amenés à faire venir clandestinement leurs épouses et leurs enfants. Qui d'entre nous, dans les mêmes conditions, n'aurait pas eu la tentation de faire de même? Je le dis haut et fort, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs: on ne peut pas prétendre être une société démocratique forte et respectueuse des droits humains et désorganiser pour des besoins uniquement économiques la première démocratie du monde: la famille.

Grâce au courage d'un conseiller d'Etat démocrate-chrétien, Dominique Föllmi, les enfants clandestins ont pu sortir du placard et être scolarisés, comme tous les enfants, comme nos enfants, et bénéficier de l'accès aux assurances maladie et donc aux soins. Combien d'enfants, qui auraient pu être maltraités, négligés, ont pu être sauvés grâce à cela? Beaucoup, permettez-moi de l'affirmer, Monsieur le président. Si la grande majorité des enfants clandestins continuent aujourd'hui de vivre décemment – et nous pouvons nous en réjouir – les risques restent néanmoins importants en ce qui concerne les bébés et les jeunes enfants clandestins.

Cette motion est issue des travaux de la sous-commission «clandestins» de la plate-forme contre l'exclusion, dont on a déjà parlé ce soir et dont les participantes et participants expérimentés, dont M^me^ Salerno ici présente et d'autres membres du Centre social protestant (CSP) comme M^me^ Perler, se sont inquiétés de l'absence de droits de ces jeunes enfants clandestins. En effet, de 0 à 4 ans, ils n'ont aucun droit, ils n'existent pas. Je le rappelle, dès 4 ans, s'ils sont scolarisés, le problème peut être réglé. Or, bien sûr, avant 4 ans, s'ils sont handicapés, gravement maltraités ou en danger avéré et que leurs parents les amènent à l'hôpital, ils sont bien soignés. Ensuite, la Protection de la jeunesse peut être saisie et un mandat sur appel demandé par la Chambre des tutelles pour protéger les intérêts de l'enfant. Mais faut-il en arriver là pour que les droits de l'enfant soient respectés? Il serait absurde, voire criminel, qu'il soit nécessaire d'établir la preuve de la maltraitance subie par l'enfant pour que nos institutions, fort compétentes dans ces cas-là, interviennent.

Mais que vivent les bébés et les enfants clandestins âgés de 0 à 4 ans, parfois laissés seuls à la maison des journées entières ou gardés par une jeune fille du

pays peu expérimentée et éventuellement clandestine, elle aussi à la merci de tous les chantages à l'expulsion, ou encore par une grand-mère sans connaissance de nos institutions en cas de problème? Tous les représentants des associations et institutions membres de la plate-forme contre l'exclusion – vous les connaissez tous, du Centre de contacts Suisses-immigrés jusqu'à la Croix-Rouge, la police cantonale, les agents de ville entre autres, Caritas, l'Armée du Salut, le Centre social protestant – se sont dit très inquiets devant les risques de négligence, voire de maltraitance, qui entourent ces bébés et ces très jeunes enfants. Et cela sous nos yeux, tout près de nous.

Les institutions de la petite enfance de la Ville de Genève, lorsqu'elles sont confrontées à des familles clandestines en difficulté et si elles ont de la place, répondent favorablement à l'accueil d'un bébé ou d'un jeune enfant clandestin. Il faut leur rendre hommage; c'est une preuve de courage politique de la part de ces personnes expérimentées.

Cette motion veut toutefois aller plus loin. En imaginant que la Ville de Genève joue une fois encore le rôle de précurseur, nous vous proposons de réfléchir à la possibilité d'inscrire officiellement des bébés et des jeunes enfants clandestins de moins de 4 ans au sein des institutions de la petite enfance ou de la Délégation à la petite enfance, afin que tous ces enfants aient accès à l'assurance maladie payée par leurs parents, lorsque cela est possible. Il est indigne que, à notre époque, en ville de Genève, des bébés et des jeunes enfants soient victimes de l'hypocrisie de notre société économique qui tolère leurs parents clandestins. Employés au noir ou au gris, eux-mêmes souvent exploités honteusement, comme des esclaves contemporains, ils sont soumis au risque d'être expulsés, telle une marchandise humaine toujours renouvelée pour effectuer le travail que nous ne voulons pas faire.

Tant que cette indignité sera maintenue pour leurs parents au nom d'une société de rentabilité économique et pour notre confort, nous pouvons pour le moins – pour le moins – assurer santé et dignité à leurs enfants. C'est ainsi que le PDC veut contribuer à la construction d'une meilleure justice sociale pour l'avenir des enfants. *(Applaudissements de la gauche.)*

Préconsultation

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il est vrai qu'il ne faut pas être en contradiction avec les principes que le Conseil administratif défend depuis un certain nombre d'années. Nous avons signé en octobre 1999 avec Mary Robinson l'appel de Genève pour les droits de l'enfant, et il serait paradoxal de ne pas aller dans le sens de cette motion.

J'ai demandé à la Délégation à la petite enfance de donner des directives très claires aux directrices et aux directeurs de crèche, afin que les enfants non déclarés ou clandestins fréquentant une institution de la Ville de Genève reçoivent une attestation d'inscription. Celle-ci permet, comme c'est le cas de la mesure prise par le DIP – vous avez cité M. Föllmi, mais M^me^ Brunschwig Graf a poursuivi son effort – que ces enfants puissent avoir une assurance maladie et également une assurance accidents. Donc, tout cela se fait.

Il est évident que nous ne le claironnons pas sur la place publique, car il y a peut-être des risques de tension sociale, voire de réaction xénophobe de la part de certains. N'oublions pas que, en ville de Genève, deux tiers des demandes d'inscription dans des crèches ne sont pas satisfaites. Il pourrait donc y avoir des réactions de la part de ceux qui écrivent à de nombreuses crèches, garderies ou jardins d'enfants afin d'obtenir une place pour leur fils ou leur fille. Tout cela, nous le faisons et, je dois le dire, d'une manière humaine, rassurez-vous, Madame von Arx.

Mais, encore une fois, il ne sert à rien de trop pleurer sur Margot sur la place publique. Quand les parents ne peuvent pas payer soit leur assurance accidents, soit leur assurance maladie, le Service social de la Ville, je peux vous l'assurer, est toujours là pour examiner la situation et intervenir. Cela ne veut pas dire que nous acceptions tous les cas qui se présentent à nous. En effet, on a parfois vu aussi que, comme pour les Suisses, les Confédérés ou les étrangers installés à Genève et ayant leur permis, il peut y avoir des abus. Nous sommes donc obligés d'étudier les dossiers à fond, mais nous le faisons vraiment très attentivement et nous continuerons de le faire. Je vous demande donc d'accepter cette motion.

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Je voudrais éviter un malentendu: il ne s'agit pas de faire inscrire dans les crèches de la Ville de Genève tous les bébés et jeunes enfants clandestins résidant dans notre cité, mais de réfléchir en commission sur l'éventuelle opportunité d'enregistrer à la Délégation à la petite enfance les enfants clandestins pour qu'ils bénéficient de cette demande d'assurance. Il ne s'agit pas de les imposer dans les crèches! Evidemment, si c'était le cas, avec les listes d'attente que nous connaissons, on pourrait évidemment créer bien des désagréments et cette mesure aurait l'effet contraire de celui souhaité; M. Tornare a raison.

Il s'agit donc de réfléchir ensemble au signe que la Ville de Genève peut donner aux assurances maladie pour que tous les bébés entre 0 et 4 ans soient enregistrés quelque part et que cela figure sur un registre, qu'il y ait une forme de pression que la Ville de Genève peut exercer afin que l'assurance maladie fasse son travail.

Le président. Merci, Madame, mais jusqu'ici personne n'a proposé de renvoi en commission. Est-ce votre cas?

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon. A la commission sociale!

Le président. Veuillez le faire formellement, s'il vous plaît.

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon. Merci, Monsieur le président. Le groupe démocrate-chrétien demande que cette motion soit renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je crois que M^me^ von Arx a partiellement levé l'ambiguïté que contenait la réponse du magistrat. J'aimerais donner encore une précision. Il m'arrive, au cycle d'orientation, en classe d'accueil, de recevoir des demandes de parents qui viennent me trouver pour pouvoir faire venir leur enfant dans notre pays, du Pérou, par exemple, du Chili ou de n'importe où ailleurs, parce que la Suisse demande pour cela un visa. J'inscris par anticipation l'élève à l'école, mais je ne suis pas du tout sûr qu'il va finir dans l'une de mes classes! Une fois qu'il aura eu son visa, trois mois après, il peut venir me retrouver.

Ce que l'on demande dans cette motion, c'est de faire de même: d'inscrire les enfants dans les crèches par anticipation, à la naissance, mais pas forcément pour qu'ils aillent y occuper une place – cela, c'est un autre problème. Cela permettrait à M^me^ Laverrière, la directrice du SAM, par analogie avec ce qu'elle fait quand elle les retrouve dans la banque de données scolaires de l'école, de les légaliser, d'une certaine manière, et de leur donner une attestation d'obligation d'assurance. On peut ainsi faire plier les assurances qui, dans ce cas, sont obligées d'accepter l'inscription de ces enfants. Nous voudrions faire la même chose avec les bébés jusqu'à ce qu'ils aillent à la crèche ou à l'école. C'est un système administratif parallèle que l'on met en place devant la schizophrénie de la gestion de la situation des étrangers en Suisse.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je discerne mal si on est encore au stade du développement de la motion par ses auteurs ou de la préconsultation. Enfin, je parlerai à la fois en tant que motionnaire et chef de groupe. Le groupe libéral aura la liberté de vote sur cet objet, afin que chacun puisse voter selon sa sensibilité.

Au-delà de cet objet lui-même – nous sommes évidemment très intéressés par l'état de santé des plus jeunes – se pose effectivement une autre question, qui est celle du «statut» des clandestins vivant parmi nous. On peut quand même se demander quel est ce système ou cette organisation où on en arrive à devoir déposer des motions dans ce type. Celles-ci contiennent quand même une certaine hypocrisie, car l'on dit: «Ils sont clandestins, mais on les intègre quand même, etc.», sans trop savoir exactement quel statut on va donner à toute cette population clandestine.

D'un autre côté, je peux certainement comprendre – et peut-être même parfois désirer – que l'on adopte des positions beaucoup plus fermes vis-à-vis des clandestins, que l'on prenne des décisions, que l'on intervienne, que l'on agisse, et même que l'on soit carrément très stricts à ce sujet. Mais, finalement, si maintenant on se trouve face à un état de faits et que l'on est confrontés à une population étrangère résidant à Genève, nous devons considérer que ces enfants de 0 à 4 ans n'ont pas décidé, eux, de venir ici, et que leur statut de clandestin ne doit pas nuire à leur état de santé.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Il me semble que le débat a été très complet et que beaucoup de choses ont été dites. Nous soutenons dès lors le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je crois qu'il faudrait peut-être modifier l'invite de la motion au Conseil administratif. J'ai compris maintenant votre démarche, mais il faut peut-être qu'elle soit plus clairement énoncée; au fond, vous voulez que nous inscrivions les enfants dans les crèches, même s'il n'y a pas de place, afin qu'ils aient une assurance, ce que je veux bien comprendre et accepter. Précisez-le, parce qu'autrement cela va entretenir la confusion et la Délégation à la petite enfance ne comprendra peut-être pas votre message.

M. Alain Marquet (Ve). Je voudrais répondre partiellement à la demande faite par M. Tornare, ainsi qu'à l'inquiétude de M. Oberholzer. Ce dernier évoquait la position hypocrite de la société face au problème en question et mettait quelque peu en doute la légalité de la démarche proposée. Je crois pour ma part qu'il faut vraiment la considérer comme un acte politique ayant pour but de court-circuiter une injustice.

Vous me permettrez d'employer un terme peut-être un peu trivial, employé dans d'autres circonstances, auquel je pensais quand M^me^ von Arx développait

son intervention: il s'agit aussi de pouvoir garder une certaine «traçabilité» de ces enfants. Il est important de ne pas les perdre de vue, pour qu'ils puissent vraiment bénéficier des soins auxquels ils ont droit, des soins que cette collectivité et ce parlement peuvent estimer nécessaires, quelles que soient l'origine de ces enfants, leur appartenance ethnique, et que leur présence sur notre territoire soit légale ou non.

M. Alain Fischer (R). Le groupe radical demandera simplement le renvoi de cette motion au Conseil administratif, étant donné que M. Tornare a tous les éléments en main. Pour une fois, on peut peut-être lui faire confiance pour qu'il mène à bon terme cette motion. *(Rires et brouhaha.)* Voilà, je pense que l'on peut faire gagner du temps à tout le monde, autant aux enfants qui sont déjà dans la précarité en ce moment qu'à nous, conseillers municipaux. En effet, si nous renvoyons cette motion à la commission sociale, je pense qu'elle ne reviendra en séance plénière, si tout va bien, qu'à fin septembre ou en octobre. Gagnons donc du temps. Comme cela, peut-être même qu'au début septembre M. Tornare aura réglé les problèmes et que l'on pourra déjà régler celui-ci d'emblée.

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Effectivement, pour être efficaces et rationnels, nous avons aussi l'intention de suivre le préopinant et de proposer de renvoyer la motion au Conseil administratif.

Le président. Nous allons tout d'abord voter l'amendement que M. Mino a déposé conformément à la dernière intervention de M. Tornare. Cet amendement consiste à ajouter les termes suivants à la fin du texte de la motion:

Projet d'amendement

«indépendamment de leur intégration effective ou non au sein d'une crèche».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'une inscription «officielle» de bébés et d'enfants clandestins de 0 à 4 ans au sein des crèches de la Ville de Genève, afin de négocier avec le SAM (Service assurance maladie), par analogie avec les enfants clandestins scolarisés, l'accès à une assurance maladie, indépendamment de leur intégration effective ou non au sein d'une crèche.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

20. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

– P-27, «La Vieille-Ville devient inhabitable en raison du vandalisme»;
– P-28, «Pour préserver la qualité de vie du quartier de l'Europe et des Charmilles, non à la construction des immeubles de 7 étages à caractère industriel»;
– P-29, «Nuisances dans le quartier de Plainpalais depuis qu'il y a le Jackfil (Nouveau Palais/Uni-Mail)».

21. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu le projet d'arrêté PA-10 de *M^me^ Alice Ecuvillon, MM. Bernard Paillard, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Charles Rielle, Christina Matthey, Hélène Ecuyer* et *M. René Winet*: «Modification de l'article 78 du règlement du Conseil municipal», ainsi que les motions suivantes:

– M-110, de *M. René Winet*: «Pour une ville plus propre» (la clause d'urgence de cette motion a été refusée à la séance de 17 h);
– M-111, de *M. René Winet*: «Pour le soutien d'un événement phare dans la rade à l'occasion du 31 décembre 2000, entrée dans le troisième millénaire» (la clause d'urgence de cette motion a été refusée à la séance de 17 h);

– M-112, de *MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, Mmes Marie Vanek, Liliane Johner* et *M. Guy Savary*: «En faveur du quartier des Acacias: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève»;
– M-113, de *MM. Alain Marquet, Roger Deneys* et *Jean-Pascal Perler*: «La Ville de Genève s'engage pour le solaire»;
– M-114, de *Mme Alice Ecuvillon*: «Post tenebras lux» (éclairage le long du chemin Surinam);
– M-115, *de Mmes Michèle Künzler, Monica Huber Fontaine, Vanessa Ischi, Christina Matthey, MM. Roberto Broggini, Pierre Losio, Alain Marquet, Paul Oberson, Jean-Pascal Perler* et *Damien Sidler*: «Manifestations: concept de valorisation des déchets»;
– M-116, de *Mmes Isabel Nerny, Monique Guignard, MM. Jean-Pascal Perler* et *Jean-Charles Lathion*: «Prolongation des horaires d'été pour les Mouettes genevoises».

22. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation I-32 de *M. Jean-Charles Lathion*: «Pourquoi pas des arbres à vélos en ville de Genève?»

23. Questions.

écrites:

Le président. Les deux questions écrites suivantes ont été déposées:
– QE-31, de *M. Michel Ducret*: «Mur du boulevard Jaques-Dalcroze: attend-on son effondrement?»;
– QE-32, de *M. Roberto Broggini*: «Fontaines monumentales et bornes-fontaines».

Séance levée à 23 h 05.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 134

2. Communications du bureau du Conseil municipal 134

3. Motion de Mmes Alice Ecuvillon et Alexandra Rys: «Télévision de proximité et malentendants» (M-63)..... 134

4. Motion de Mme Virginie Keller Lopez, MM. Didier Bonny, Olivier Coste, Alain Dupraz, Pierre Losio, Alain Marquet et Christian Zaugg: «Rendons les espaces de rassemblement dans les écoles à nouveau utilisables» (M-64) 137

5. Interpellation de M. Roman Juon: «Vœux unitaires et collectifs» (I-16)..... 141

6. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Fin des ténèbres au passage Montbrillant?» (I-17)..... 142

7. Interpellation de M. Roberto Broggini: «Fontaines monumentales et bornes-fontaines: comment gérer la volonté d'économiser l'eau?» (I-18)..... 144

8. Projet d'arrêté de Mmes Diana de la Rosa, Liliane Johner, MM. Pierre Losio, Alain Marquet, Souhail Mouhanna, Daniel Sormanni, Mme Marie-France Spielmann et M. Christian Zaugg: «Modification de l'article 5 du statut du personnel» (PA-3) 144

9. Motion de M. Guy Dossan, Mme Liliane Johner, M. Sami Kanaan, Mme Michèle Künzler, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Robert Pattaroni et Mme Marie Vanek: «Pour une salle de commission décente» (M-69)... 148

10. Motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Didier Bonny, Robert Pattaroni, Mme Alexandra Rys et M. Guy Savary: «Une politique pour les locaux commerciaux vacants» (M-70)..... 150

11. Motion de M. Alain Comte, Mme Monique Guignard, MM. Guy Jousson et Alain-Georges Sandoz: «Genève, ville internationale de bien-être et de prospérité, que fais-tu de tes démuni(e)s?» (M-71)..... 158

12. Motion de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Pierre Maudet, Paul Oberson, Georges Queloz, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle et Mme Alexandra Rys: «Pour un accès facilité des véhicules de service à la Clinique Générale-Beaulieu» (M-72) 169

13. Motion de MM. Didier Bonny, Olivier Coste, Mmes Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Künzler, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer et Mme Marie-France Spielmann: «Sonnez avant d'entrer» (M-73) 171

14. Résolution de MM. Philippe Cottier, Guy Dossan, André Kaplun et Jean-Luc Persoz: «Pour le paiement des jetons de rapporteur à la remise du rapport» (R-14)..... 172

15. Interpellation de M. Michel Ducret: «Des équipements communautaires accessibles aux handicapés et aux personnes de petite taille dans les immeubles de la Ville de Genève» (I-19)..... 175

16. Motion de Mme Alice Ecuvillon et M. Guy Savary: «Mur commémoratif au Palais Wilson» (M-74) 176

17. Interpellation de M. Roman Juon: «Téléphone de la Ville de Genève: faites patienter aussi avec du jazz» (I-20) 180

18. Projet d'arrêté de Mmes Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, MM. Olivier Coste, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, Mmes Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz, MM. Jean-Charles Lathion, Alain Marquet, Paul Oberson, Bernard Paillard, Robert Pattaroni et Mme Marie-France Spielmann: «Modification de l'alinéa 2, «commission des beaux-arts», de l'article 121 du règlement du Conseil municipal» (PA-4) … 181

19. Motion de Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Nicole Bobillier, Sophie Christen, Eustacia Cortorreal, Alice Ecuvillon, M. Alain Fischer, Mmes Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, MM. Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Pascal Perler, Mmes Sandrine Salerno et Marie Vanek: «Les enfants d'abord… même clandestins!» (M-81)..... 184

20. Pétitions …… 194

21. Propositions des conseillers municipaux …… 194

22. Interpellations …… 195

23. Questions …… 195

La mémorialiste:
Marguerite Conus